

**Groupe Explorateur
International**
**International
Explorer Group**

Pour la défense des droits et de la liberté de la presse



RAPPORT PUBLIC 2018



Les crimes de sang en R.D. Congo :

**QUE JUSTICE
SOIT FAITE !**

EVENEMENTS DE 2010 - 2017



Janvier						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Mars						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Avril						
L	M	M	J	V	S	D
			1			
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Mai						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Juillet						
L	M	M	J	V	S	D
			1			
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Septembre						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2			
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2			
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Les crimes de sang en R.D. Congo :

**“Que justice
soit faite !”**

Editeur :

Groupe Explorateur International (GEI)

Direction de la publication :

Prof. MIMBU KANGU Samuel

Rédaction:

Samuel Mimbu

Florance Mboli

Symphorien Katumba

Diffusion :

Publié en français et une synthèse en anglais

Maquette de couverture

Samuel Mimbu

LES OPINIONS EXPRIMEES ET LES FAITS RELATÉS DANS CE RAPPORT SONT LA RESPONSABILITÉ EXCLUSIVE DU GEI.

Conception & Réalisation

Groupe Explorateur International (GEI)

A5 rue Place Bonga Bloc 2, Quartier Matonge III

Commune de Kalamu (Rond-point Victoire)

Tél. : +243 (0) 81 501 98 35 / 099 226 81 87

E-mail : internationalexplorergroup@gmail.com

Site web officiel: www.gei-cd.org

www.facebook.com/geirdc

Kinshasa, RD Congo

Copyright©GEI, Décembre 2017

«J'ai toujours dit aux défenseurs des droits de l'Homme que j'étais leur premier allié. Je serai toujours là pour les défendre. On a besoin d'eux pour qu'ils dénoncent ce qui ne va pas, et ce que nous ne savons peut-être pas, ni moi, ni mes services de renseignements ...»

Joseph Kabila
Président de la RDC, le 4/12/2010

SOMMAIRE

RDC : Le rêve d'un Etat des droits

Evénements marquants

Coup d'œil sur la Région des Grands Lacs d'Afrique

2017 – Rapport en bref et analyse

Partie 1

RDC : Les crimes de sang, que justice soit faite !

Partie 2

Mission et activités du GEI

Conclusions et recommandations

Remerciements

RDC : Le rêve d'un Etat des droits

Par
Prof. MimbuKangu Samuel
 Président du GEI

La situation générale de la République Démocratique du Congo (RDC) est caractérisée par les crises multiformes, les crimes récurrents, la problématique des élections ainsi que de son cortège des violations massives des droits de l'homme et des libertés fondamentales particulièrement celle de la presse.

Il est vrai que dans le tréfonds des congolais, ils aspirent à la paix, à un Etat de droit. D'ailleurs, ce souci est exprimé dans l'hymne national "*Debout Congolais*" qu'ils chantent fièrement à l'honneur de leur nation. Hélas, l'Etat de droit, la paix et la sécurité semblent demeurés dans l'imagination mieux, un rêve !

La raison est simple à deviner, depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale le 30 juin 1960, le pays est toujours à la recherche de la vraie indépendance et de la vraie démocratie pour qu'il devienne effectivement un Etat de droit. Le prix à payer est très lourd pour la RDC. D'abord avec les tueries des martyrs du 4 janvier 1959, suivi de celle de Patrice Emery Lumumba et de ses compagnons le 17 janvier 1961.

La démocratie congolaise née dans les douleurs, ses racines ont eu du mal pour se consolider. En 1965, Joseph Désiré Mobutu pris le pouvoir et instaura la dictature au détriment de la démocratie jusqu'à sa fuite le 17 mai 1997. Fuite provoquée par l'entrée des soldats de l'AFDL conduite par M'Zee Laurent Désiré Kabila qui, à son tour, s'autoproclama 3^{ème} Président de la République Démocratique du Congo. Sa révolution du 17 mai ne dura que 4 ans à la tête du pays et fut assassiné le 16 janvier 2001.

Un nouveau vent de la démocratie verra le jour avec Joseph Kabila qui succéda d'abord par force à son père et constraint au dialogue par les différentes rebellions, dialogue tenu à Sun City en Afrique du Sud et une transition conduira les belligérants à organiser les premières élections démocratiques en 2006 pour lesquelles Joseph Kabila était élu puis, réélu en 2011 en dépit des contestations de ces résultats par le candidat déçu Etienne Tshisekediwa Mulumba, l'opposant historique surnommé leader maximo pour les uns, sphinx de Limete et le père de la démocratie pour les autres, suite à son combat contre la dictature de Mobutu et de Kabila le père.

Il continua à réclamer sa victoire (son impérial) jusqu'à sa mort survenue le 1^{er} février 2017 en Belgique. Lui aussi était un fervent défenseur d'un Etat de droit qu'il avait fait son cheval de bataille pendant plus de 35 ans de lutte.

Les congolaises et congolais croient toujours à un Etat de droit malgré les embûches et les obstacles qui empêchent la matérialisation de ce rêve ne sont rien d'autres que ceux que nous avons mentionnés à l'introduction à savoir : *les crises, les crimes, les violations massives des droits et libertés fondamentaux de l'homme.*

Les causes de la crise

Bien que la crise soit mondiale, en RDC elle est multi forme est provoquée, rien ne marche depuis un certain temps sur tous les plans. La situation misérable dans laquelle la RD Congo vit est une conséquence de la persistante crise sociopolitique due principalement à la non-organisation des élections conformément à la Constitution de la République démocratique du Congo.

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

L'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 contiendrait des pistes de solutions à la sortie pacifique de cette crise qui a failli amener le pays dans un cul-de-sac. Faute de volonté politique, la mise en œuvre intégrale de cet Accord pose problème. Contre toute attente, les acteurs politiques font fi de la souffrance de la population et multiplient des stratégies pour vider substantiellement l'accord de la Saint Sylvestre de son contenu, hypothéquant ainsi la tenue des élections libres, transparentes, démocratiques et apaisées.

Toute chose restant égale par ailleurs, GEI exhorte toutes les parties prenantes à l'Accord à assumer pleinement leurs responsabilités de bonne foi et par amour de la RD Congo. Des prétendues solutions palliatives mises en place ne contribuent pas à la cohésion nationale, au contraire, elles risquent plutôt de hâter l'implosion de la RD Congo.

L'on retiendra que la Constitution de la RD Congo garantit à tout citoyen le droit de jouir de ses libertés. Par contre, les restrictions du droit à la liberté d'expression et l'interdiction des manifestations pacifiques sont croissantes en RD Congo. La répression des mouvements de contestation pacifique va parfois jusqu'à l'usage excessif de la force.

En outre, les défenseurs des droits de l'homme, des acteurs politiques et sociaux notamment des journalistes dont les voix divergent de la pensée du pouvoir en place sont régulièrement menacés ou font l'objet d'arrestations arbitraires.

Les responsables de ces violations ne sont pas poursuivis par la justice et condamnés pour atteintes aux droits et à la liberté de la presse. Au lieu de la décrispation politique consacrée par l'Accord du 31 décembre 2016, le peuple RD Congolais assiste plutôt au durcissement du pouvoir. L'absence de l'autorité de l'Etat ainsi que du débat public et responsable sur toutes les questions est observée.

La démocratie sur fond de la dictature

A cause de la foulitude des violations des droits de l'homme, le Congo Kinshasa ne porterait le nom de la République démocratique du Congo que par la dénomination, d'autant plus que tout semble fonctionner comme à l'époque de la deuxième République(Zaïre), sous la dictature du Maréchal Mobutu Sese Seko. Prenons l'exemple de la presse, elle fonctionne sous la loi n°96-002 du 22 juin 1996 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de presse au Zaïre, cette loi tombée obsolète limite la liberté de la presse en RD Congo, bien que la nouvelle Constitution de la RD Congo du 18 février 2006 évoque la liberté d'expression et de la presse notamment dans ses articles 23 et 24.

La nouvelle Loi sur la presse en RD Congo reste une lettre morte donc, dans les tiroirs des ayants droits. La loi sur l'accès à l'information voté dernièrement au Parlement RD Congolais semble subir le même sort. Si les deux lois ne sont pas encore promulguées par le Président de la République, les professionnels de médias congolais porteront toujours le joug de la dictature, même si les autorités de la RD Congo confondent le pluralisme des médias par la liberté de la presse.

Quant aux défenseurs des droits de l'homme(DDH), ils fonctionnent sans loi. Comment peut-on parler d'un Etat des droits, si la profession des Activistes des Droits de l'Homme n'est ni reconnue officiellement, ni protégée malgré que l'Article 28 de la Constitution du 18 février 2006 de la RD Congo précitée ne dit pas clairement comment l'Etat garantit la protection du Défenseur de Droits de l'Homme ?

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

Aucune loi mais alors aucune ne protège les défenseurs des droits de l'homme. Bien qu'un projet de ladite loi introduit par la société civile en octobre dernier trainerait encore au Parlement congolais, l'on se demande si leurs collègues les journalistes qui détiennent les textes légaux régissant leur profession subissent les brimades dans l'exercice de leur métier a fortiori les Défenseurs des Droits de l'Homme ?

Aussi curieux que cela puisse paraître, le 16 octobre 2017 dernier, la RD Congo a fait son entrée dans le Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies avec 151 voix sur 193 votants, cette élection serait une étape déterminante de la RD Congo d'être considérée parmi les Etats des droits du monde à condition qu'elle protège effectivement les Droits de l'homme en commençant par son propre pays.

Cette désignation n'est pas une victoire en soi comme le considère les autorités congolaises, mais plutôt une épreuve de taille, car RD Congo est souvent accusée par des rapports des organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme d'être "la capitale mondiale des violations des droits de l'homme". Et rien n'empêchera le Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies de mettre fin à son mandat si elle ne met pas fin à l'impunité ni à la dégradation des violations des droits de l'homme dans son espace.

En outre, la démocratie implique l'organisation des élections libres, le respect des mandats et l'alternance du pouvoir à tous les échelons, mais actuellement toutes les institutions de la RD Congo sont hors mandat, c'est-à-dire illégitimes suite au non respect du cycle électoral. Toutes institutions congolaises ont glissées, cette période du glissement ça s'appelle "la dictature" pire et simple, elle est provoquée à dessein par les politiques, rien d'étonnant que la RD Congo soit qualifiée d'un "Etat prédateur" par manque de volonté politique de ses dirigeants.

Dans le tréfonds du peuple congolais, l'avènement d'un Etat des droits n'est qu'un rêve, ils espèrent toujours. Mais pour que ce rêve devienne réalité, il doit être conscient de ses droits, c'est-à-dire se prendre en charge lui-même sans être naïf et plaintif. S'ils sont vraiment démocrates, les autorités de RD Congo devraient s'assumer en toute responsabilité! Rétablir l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national, organiser les élections libres, transparentes, crédibles et pacifiques avec leurs propres moyens ; respecter les droits et les libertés fondamentales de l'homme.

L'esprit frappé !

Depuis 2005, l'on observe fréquemment les cas de double assassinat en RD Congo, d'abord avec le journaliste Franck Angke et de son épouse Hélène Makal tués le 03 novembre 2005, le défenseur des droits de l'homme Floribert Chebeya et son chauffeur Fidèle Bazana assassinés le 02 juin 2010 ainsi que les experts onusiens Michael SHARP et Zada Catalan tués le 12 mars 2017.

Un hasard ou une simple coïncidence ? Notez que le double assassinat serait la méthode utilisée par les prédateurs en RD Congo pour frapper les esprits des opinions nationale et internationale pour faire peur aux défenseurs des droits de l'homme ainsi qu'aux journalistes en les intimidant à ne pas bien faire leur travail.

Ou alors pousser les commanditaires des crimes à justifier la thèse de l'insécurité généralisée qui profiterait aux business illicites notamment la vente des armes aux groupes armés et les minerais du sang, etc.

Pour que la RD Congo devienne réellement un Etat des droits, les vrais commanditaires de l'industrie des crimes doivent être dénichés, châtiés et que justice doit soit rendue aux noms des victimes et à leurs familles.

Intolérance politique

L'intolérance politique est un autre obstacle à l'avènement d'un Etat des droits en RD Congo. La démocratie implique tolérer et respecter le point de vue de l'autre. Quand un régime refuserait des critiques peut-il se dire démocratique ? Pas du tout ! Incroyable mais vrai, les sièges des partis politiques du pouvoir et de l'opposition ont été incendiés et saccagés entre le 19 au 23 septembre 2016 à Kinshasa, et à Lubumbashi.

Certains chefs de partis politiques surtout de l'opposition à l'instar de Martin Fail, le Président de l'Eveil Citoyen pour le Développement (Equidé) a été tabassé à mort, et le nombre des tués ont été enregistrés dans les deux camps.

Quelle barbarie de la part des leaders politiques congolais ? Pouvons-nous parlés de l'émergence de la RD Congo d'ici 2030 avec cette sauvagerie politique ?

Pourquoi tolère-t-on les massacres des congolais ? A cause de l'horreurs causées, l'on se demande, si les forces de sécurité utilisées dans ces opérations étaient vraiment les éléments de la Police Nationale Congolaise?





Les manifestants en fuite, réprimés par la PNC, Kinshasa – RDC 2016





Une manifestante implorant la pitié de la PNC, le 19 septembre 2016 à Kinshasa



Les tués et des corps calcinés aux sièges des partis politiques incendiés: UDPS, RCD, FONUS ET MLP

Evénements marquants

L'ASSASSINAT DE FLORIBERT CHEBEYA : UN IGNOBLE CRIME!

Le mercredi 02 juin 2010, les défenseurs des Droits de l'homme se réveillent à



Kinshasa et dans le reste du pays avec une information fort troublante : Floribert Chebeya, Directeur de la Voix de Sans Voix (VSV), qui s'est rendu la veille en fin d'après-midi avec le chauffeur et membre de la VSV Fidèle Bazana, à l'Inspection générale de la Police Nationale Congolaise (PNC) pour répondre à un rendez-vous fixé par le Général John Numbi, n'a pas regagné le toit conjugal. La première personne à s'inquiéter a été naturellement l'épouse de Floribert Chebeya constant certains faits insolites car, d'habitude, le Directeur de la VSV appelle régulièrement son épouse lorsqu'il effectue tout déplacement hors de

son bureau, a une façon particulière de formuler ses messages SMS, laisse toujours ouvert son téléphone et regagne le domicile tôt.

Or, voilà qu'en cette nuit du mardi 1^{er} au mercredi 02 juin 2010, tout ce dispositif a littéralement sauté : les messages audio et texto sont anormaux, Floribert Chebeya n'a pas regagné son domicile et aucun de ses collègues ne peut le localiser. Très vite, l'épouse Chebeya alerte ainsi tous les proches. Comme même l'Inspection générale de la PNC, ne peut fournir quelque renseignement plausible, l'information troublante circule à tous les niveaux : ONG locales et internationales, services spécialisés, chancelleries, agences de coopération bi et multilatérales, organismes de l'Union Africaine et des Nations Unies. A Kinshasa, des « task forces » sont organisés par les ONG des Droits de l'Homme aux sièges de VSV et de l'ONG 'Les Amis de Nelson Mandela pour les Droits de l'Homme » (ANM).

La même journée du 02 juin, les services de l'Inspection provinciale de la PNC de Kinshasa (IPKIN) qui annoncent, les premiers, avoir découvert le corps inanimé de Floribert Chebeya. C'est un décor planté tout autant drôle, qui est peint pour le grand public : à côté du corps retrouvé à bord du véhicule de la VSV sur une route de la périphérie de Kinshasa, « les mains liées derrière le dos, le pantalon et le sous-vêtement rabaissés jusqu'aux genoux », il y a des mèches de cheveux et des préservatifs. Pas de chauffeur ou son corps en vue.

Or, et les témoignages vont se multiplier au cours des jours suivants, tous ceux qui travaillent avec le Directeur de la VSV savaient qu'il refusait, depuis belle lurette, de conduire un véhicule, qu'on le connaissait pas depuis le début de ce travail dans les années 1990, quelque relation extra conjugale ou quelque virée dans un endroit de beuverie ... « C'est tout simplement un montage, souligne un activiste des Droits

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

de l'Homme, un montage raté d'un film-fiction de série B ». Pour des agents de la PNC, se sont la plutôt des « indices ».

Par la suite, les faits évoluent de la manière peu entendue par certains acteurs, qui croyaient que cet assassinat et la disparition du chauffeur de la VSV sont des « faits divers ».

En réalité, c'est un branle-bas général dans Kinshasa, même dans les quartiers de la haute ville. Des pressions s'exercent à tous les niveaux de l'appareil étatique, les lieux d'où devaient être donnés des amples renseignements (Inspection générale de la PNC, IPKIN) restent aphones sur le fond. Les médias locaux et internationaux ont vite consacré une large place à ces faits.

Et, les marques de solidarité fusent de partout. Dès les premières heures, aux protestations des organisations non gouvernementales congolaises, se sont ajoutées celles de la MONUSCO, des ambassades, des organisations internationales de promotion et de défense des Droits de l'Homme.

A la suite des associations Rd Congolaises, la Belgique, l'Espagne, l'Union Européenne, la France, les Pays-Bas, Human Rights Watch, Amnesty International, EURAC réclament aussi « une enquête indépendante, impartiale et transparente ». Finalement, les experts légistes seront deux ressortissants hollandais et un congolais. La justice se conduit par la justice militaire de la RD Congo.

Mais, deux faits sont à retenir le samedi 05 juin 2010, à quelques 25 jours de la commémoration du 50^{ème} anniversaire de l'Indépendance de la RD Congo. Il y a d'abord cette réunion extraordinaire du Conseil supérieur de la défense, tenue à Kinshasa.

Dans le communiqué final, il est notamment indiqué : « le Chef de l'Etat a fait part aux membres du Conseil de l'émotion suscité par la mort de Monsieur Floribert Chebeya » ; il a saisi cette occasion pour non seulement « réitérer ses condoléances les plus attristées à la famille de l'illustre disparu », mais également « rappelé les missions constitutionnelles dévolues aux Forces armées de la RDC et à la Police nationale congolaise ».

Des mesures prises sont aussi annoncées : « d'ores et déjà, les premiers éléments d'enquête ont abouti à l'interpellation et l'arrestation de certains officiers de la PNC. Aussi, pour permettre à cette enquête de se dérouler dans la sérénité, le Conseil a décidé de la suspension à titre provisoire, de l'Inspecteur général de la PNC ».

Un deuxième fait de ce même samedi est la rencontre, à Kinshasa, entre des diplomates occidentaux et des représentants des ONG des Droits de l'Homme. Les ambassadeurs de l'Union Européenne, auxquels se sont joints ceux des Etats-Unis, du Canada et de la Suisse, échangent avec les acteurs et actrices des ONG des Droits de l'homme.

A cette occasion, il est rappelé aux défenseurs des droits de l'homme de dialoguer avec les autorités nationales car une position frontale ne donnerait pas de bons résultats. Avec le temps, il est ainsi décidé d'inhumer le corps de Floribert Chebeya samedi le 26 juin, à quatre jours de la commémoration du cinquantenaire de l'Indépendance.

Il faut ici rappeler que les ONG de défense des droits de l'homme et les Organisations de la société civile avaient levé l'option de procéder à l'inhumation mercredi le 30 juin 2010.

Kinshasa en émoi !

Vendredi 25 juin 2010, le périmètre de l'Hôpital général de référence de la capitale congolaise est pris d'assaut tôt le matin par des milliers de personnes. En fait, c'est le jour convenu pour procéder à la levée du corps de Floribert Chebeya de la morgue afin de l'exposer au vélodrome de Kintambo.

Dans cette marée humaine, où se côtoient des actrices et acteurs des ONG de défense des droits de l'Homme et des Organisations de la société civile ainsi que des agents des forces de l'ordre, en tenue professionnelle ou en tenue civile, chaque camp veut avoir la conduite de l'événement.

Et, c'est finalement les ONGDH et les Organisations de la société civile, après de nombreuses et rudes concertations, qui ont plutôt voix au chapitre. C'est dans ce cadre qu'une véritable procession est faite, à pas de marche normale alors que la police voulait une allure motorisée, de l'Hôpital général de Kinshasa au vélodrome de Kintambo, en « neutralisant » d'abord le stratégique Boulevard du 30 juin ainsi que toutes les autres principales artères empruntées, de manière très solennelle, par le cortège funèbre : avenue Colonel Mondjiba, parcours de Kintambo-Magasin jusqu'à la résidence du défunt en passant par l'Eglise catholique Saint Luc, parcours de Mbiza Ozone jusqu'au siège de la VSV, parcours de Kintambo-magasin jusqu'au vélodrome, lieu choisi pour la veillée mortuaire, le recueillement et les dernières expressions de compassion ainsi que de solidarité.

Tout ce long parcours est effectué à pied, soit une distance de quelque trente kilomètres. Et, aussi bien les membres des Organisations de la « société civile d'en bas », la population kinoise venue des quatre coins de la capitale, que les têtes couronnées des ONG, des partis politiques et des réseaux provinciaux des Droits de l'Homme prennent part à ces derniers hommages rendus au défunt.

En fait, pendant ces deux journées, fort inoubliables, il est notamment remarqué une forte mobilisation des différentes composantes de la Société civile de la RD Congo, ONGDH, ONGD, Médias, associations des femmes, associations des jeunes, confessions religieuses, ordres professionnels, syndicats, ONG internationales.... Une forte expression de solidarité des Congolais et des partenaires bi et multilatéraux aussi bien à Kinshasa, dans les provinces qu'à l'extérieur du pays ; Une participation des délégués des réseaux internationaux des ONG de défense des Droits de l'Homme ; Une mobilisation pareille au niveau d'autres secteurs de la vie nationale comme certains partis politiques ou des hommes et femmes politiques connus ; Une expression de sympathie de la part du gouvernement à travers le ministre des Droits Humains.

Et, c'est dans une atmosphère pleine de compassion générale, d'humilité, de respect mutuel, que tout ce monde a accompagné Floribert Chebeya, samedi 26 juin 2010 après une célébration eucharistique pleine d'émotion et de louanges au Seigneur Créateur dite en l'Eglise cathédrale Notre-Dame du Congo à Kinshasa/Lingwala, à dernière demeure au cimetière de Benseke/Nfuti.

50 ans de l'indépendance

Le 30 juin 2010 a été marqué par la célébration du cinquantenaire de l'indépendance de la RD Congo. Un jubilé célébré en présence de plusieurs invités de marque dont le couple royal belge.

Célébrer avec tout le faste voulu, ce jubilé est intervenu, somme toute, dans un climat social pour le moins morose.

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

Dans un pays où la majorité de la population vit de la débrouille, la fête du cinquantenaire, quoique légitime, est apparue comme une goutte d'eau dans un océan de misère.

En effet, dans son discours à l'occasion de ce cinquantenaire, le président Joseph Kabila a joué serré et conciliant en rendant hommage à tous ceux qui ont fait la RD Congo. Pour la première fois, le président de la république a rendu hommage à feu le président Joseph-Désiré Mobutu en qui il a reconnu le « militant passionné de notre authenticité et de notre unité ».

Qu'avons-nous fait de nos cinquante ans d'indépendance? A cette question Joseph Kabila a répondu en reconnaissant des « victoires remarquables » dont l'unité nationale et l'intégrité territoriale mais aussi « de regrettables ratés » particulièrement « en matière de développement, de progrès social et des droits humains ».

D'où cet appel du président congolais : « ...Nous devons bannir, et punir sans complaisance, l'atteinte à la vie et à la dignité humaines, le viol, le tribalisme, le régionalisme, le favoritisme, l'irresponsabilité, le vol, la corruption, le détournement des deniers publics, l'enrichissement sans cause, ainsi que toute autre forme d'antivaleurs ».

Les atteintes à la vie que le chef de l'Etat s'est engagé à bannir font, malheureusement, partie du paysage ordinaire au Congo. Non seulement à l'est où règnent encore des groupuscules armés nationaux et étrangers mais aussi dans la capitale où, entre autres, a été tué Floribert Chebeya Bahizire. 47 ans et père de 4 enfants mineurs, il s'est battu depuis la deuxième République pour le respect des droits humains en RD Congo et même sur le continent africain.

La justice réclamée !

Les familles de deux défenseurs des droits de l'homme assassinés en 2010 à Kinshasa, ont déclaré dernièrement « garder espoir que la vérité éclate », alors qu'une procédure judiciaire est en cours au Sénégal.



« C'est l'Etat qui a tué Floribert Chebeya et Fidele Bazana, c'est l'Etat qui est coupable, nous gardons espoir que la vérité éclate », a affirmé à l'AFP Guylain Bazana, fils de Fidele Bazana lors d'une commémoration au siège de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) à Paris. Le Fondateur de l'ONG la voix des sans-

voix pour le droits de l'homme (VSV), Floribert Chebeya a été trouvé mort le 2 juin 2010 dans la périphérie de Kinshasa. « Sept ans après, nous commémorons ce triste événement dans la douleur, dans le contexte où les droits de l'homme ne cesse de se détériorer en RDC », a déclaré Rostin Manketa, Directeur Exécutif de VSV, à Kinshasa.

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

Fidele Bazana avait disparu le 1^{er} juin 2010 après avoir déposé en voiture Chebeya au siège de la police de Kinshasa où il avait été convoqué pour y rencontrer le général John Numbi. Son corps n'a jamais été retrouvé, et la justice a conclu en première instance qu'il avait été assassiné, tout comme Chebeya.

Apres deux procès en RDC – en 2011 devant la cour militaire de Kinshasa, puis en 2015 en appel devant la haute cour militaire de Kinshasa – qui ont abouti à la Condamnation d'un policier à 15 ans de prison, les familles des victimes ont déposé une plainte au Sénégal en 2014.



Le chauffeur Fidèle Bazana

« Tout l'intérêt d'avoir enclenché une procédure au Sénégal repose sur l'indépendance de sa justice », a expliqué Florent Geel, responsable Afrique de la FIDH, qui défend les familles des victimes dans cette affaire. « On espère qu'il y aura au Sénégal une vraie justice, équitable, autre que la parodie de justice et le soi disant procès au Congo », a souhaité Marie – José Bazana, veuve de fidele Bazana, en larmes et vêtue d'un t-shirt jaune à l'effigie des deux assassinés.

« Les principaux auteurs sont protégés par le régime, et notamment l'ex-général John Numbi, qui continu de jouer un rôle officieux en RDC », a abondé Florent Geel. « Il ya des éléments qui montrent que Numbi était là, au moment de faits, qu'il ya un plan

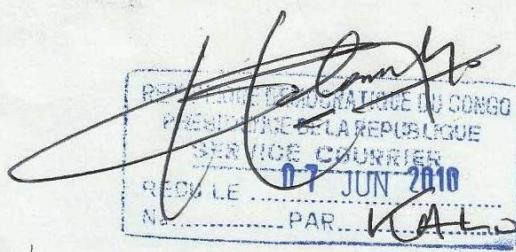
pour amener Chebeya, il va falloir que le juge d'instruction pose des actes en 2017. » John Numbi qui n'a jamais été entendu par la justice congolaise autrement qu'en qualité de témoin en 2011, a été demis en décembre 2013 de ses fonctions de chef de la police de Kinshasa.

Curieusement l'ex-chef de la police congolaise considéré par des défenseurs des droits de l'Homme comme suspect numéro un dans l'assassinat en 2010 de Floribert Chebeya, a été élevé à un titre honorifique par le Président Kabila, le nom du général « Numbi Banza Ntambo John » figure sur la liste de huit officiers supérieurs de la police de la RD Congo admis « dans l'ordre national + héros nationaux+Kabila-Lumumba », un titre honorifique. « Considérant les mérites des intéressés et leurs loyaux services rendus à la nation au sein de la police nationale congolaise », les huit hommes sont élevés au grade de « Grand Officier », selon cette décision datée du 16 mai 2017.

GROUPE EXPLORATEUR INTERNATIONAL

POUR LES DROITS ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

A5, Av. Bonga Bloc 2, C/Kalamu Q. Matonge
 B.P.: 15094 Kinshasa 1 /Gombe
 Tél. : (00243) 81 501 98 35
 E- Mail : groupeexplorateur@yahoo.fr
 F92/10612- NIF: A0803407N - M28406N
 République Démocratique du Congo



Kinshasa, le 04 juin 2010

A Son Excellence Monsieur Joseph KABILA
 Président de la République Démocratique du Congo
 Palais de la Nation
Kinshasa/Gombe

Excellence Monsieur le Président de la République,

**Concerne : Assassinats et arrestations arbitraires des
Journalistes et défenseurs des droits humains.**

Le Groupe Explorateur International (GEI), organisation non gouvernementale de défense des droits et de liberté de la presse, est fortement inquiété par la multiplication des assassinats, enlèvements, arrestations et intimidations que subissent les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme en République Démocratique du Congo.

Notre consternation est justifiée par le fait que dans plusieurs cas d'assassinats des journalistes et activistes des droits humains enregistrés ces derniers temps dans la RD Congo, des personnes ayant une certaine parcelle du pouvoir politique, militaire, économique ou policier sont impliquées indirectement ou directement. Tandis qu'en ce qui concerne les menaces, arrestations répétées des journalistes, suspensions des organes de presse ou des médias, les plaignants sont souvent des mandataires, ministres, officiers militaires, des hommes politiques qui abusent de leur pouvoir en se transformant rapidement en bourreaux, source des assassinats en série des journalistes et de défenseurs des droits de l'homme.

A titre d'exemple, nous évoquons les cas récents ci-dessous :

- Le 31 mai 2010, Floribert CHEBEYA BAHIZIRE - Directeur exécutif de l'ONG la « Voix des Sans-Voix(VSV) » avait reçu une convocation l'invitant à se rendre à l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise pour y rencontrer le général John NUMBI, Inspecteur général de la police congolaise. Monsieur Floribert CHEBEYA se rend le lendemain mardi vers 17 h à l'Inspection Générale de la Police. Il parle au téléphone avec son épouse et lui dit que le rendez-vous est fixé à 17h30'. Un peu plus tard, son épouse inquiète lui envoie un texto pour savoir s'il a été reçu. Elle reçoit une réponse indiquant qu'il n'a pas pu rencontrer l'Inspecteur Général et qu'il a décidé de se rendre à l'Université Pédagogique Nationale (UPN). Selon les déclarations de sa femme, M. Floribert CHEBEYA n'avait aucun programme pour se rendre à l'UPN, a-t-elle déclaré à la Radio Onusienne (Okapi).

-2-

Mardi 1^{er} juin 2010 au soir, le téléphone de Floribert CHEBEYA ne répond plus ainsi que celui de son chauffeur. Mercredi le 02 juin en fin de matinée, la police retrouve le corps inerte de Floribert CHEBEYA dans sa voiture et le transporte à 12h30 à la morgue où personne n'a encore pu le voir.

Comme vous pouvez le constater, entre le lieu de la disparition et la découverte du corps, le lien est toujours la police. C'est pourquoi nous disons qu'elle est impliquée dans le meurtre de l'infortuné Floribert CHEBEYA.

- Dans la nuit du 5 au 6 avril 2010 à 22h, le caméraman Patient Chebeya Bankomé travaillant pour plusieurs organes de presse de la localité de Beni a été lâchement assassiné par deux hommes armés. Il est le 4^{ème} professionnel des médias tué dans la province du Nord Kivu, et le 6^{ème} tué en RD Congo après Didace Namujimbo, Serge Maheshe, Frank Ngyke, tous ces assassinats dans l'espace de 5 ans (de 2005-2010).
- L'arrestation arbitraire depuis 13 avril 2010 du Directeur de la publication du quotidien « Le Journal » en la personne de Jullson ENINGA et l'interdiction de parution dudit journal par le ministre de la communication et des médias. La liste des arrestations n'est pas exhaustive, sans oublier ceux qui sont dans des poursuites judiciaires pour avoir écrit ou dénoncé une violation des droits fondamentaux.

Excellence Monsieur le Président de la République, vous êtes conscient de cette situation qui ternit l'image de la RD Congo. *Le sang de ces hommes et femmes tués crie vengeance !* C'est pour cela que vous avez initié l'opération « Tolérance Zéro » en 2009 pour mettre fin à la corruption, impunité et surtout démanteler l'industrie de crimes. C'est dans le même ordre d'idées que le Groupe Explorateur International (GEI) vous demande pour les faits précités, d'une part de :

- Ouvrir une enquête indépendante et transparente sur le meurtre de Floribert CHEBEYA, Directeur exécutif de l'ONG la « Voix des Sans-Voix » et de son chauffeur Fidèle BAZANA EDADI.
- Appliquer la « tolérance zéro » en toute impartialité envers les commanditaires et assassins impliqués dans la mort de Floribert CHEBEYA et de son chauffeur, une fois démasqués.

D'autre part, en tant que Garant de la nation et Magistrat suprême, nous vous demandons de bien vouloir ordonner la libération des journalistes qui sont détenus à la prison centrale de Makala ainsi que tous ceux qui croupissent dans des cachots en provinces.

Dans l'espoir que la présente retiendra votre particulière attention, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

Représentant légal de GEI,
Prof. Samuel MIMBU KANGU
Président



LES ELECTIONS CONTESTEES ET LIBERTES PUBLIQUES BAFOUEES



L'année 2011 en RD Congo était caractérisée par l'organisation des élections présidentielles et législatives du 28 – 29 novembre. Il sied de signaler que les élections de 2011 se sont tenues dans un climat de violence, précisément des affrontements entre divers acteurs politiques, durant lesquels des graves violations des droits de l'homme ont été commises par des agents de l'Etat partout dans le pays.

Entre la période du 1^{er} octobre 2011 et le 31 janvier 2012, l'on a enregistré plus de 345 cas des violations des droits de l'homme liées au processus électoral et impliquant 769 victimes : 41 civils au moins ont été tués, 168 ont été blessés et/ou ont subi des mauvais traitements, et 400 personnes ont été arbitrairement arrêtées ou détenus, 26 violations de réunion pacifique, 48 violation du droit à la liberté d'expression et 18 violations du droit à la liberté de la presse.

Les Forces de défense et de sécurité congolaises ont été reconnues responsables de plus de la moitié des violations des droits de l'homme. Les violations les plus graves ont été signalées à Kinshasa et dans le Kasaï oriental.

Les prisons transformées en mouroirs

Les mauvaises conditions carcérales en RD Congo sont insupportables, la prison qui devait être un lieu de privation des libertés et de rééducation de détenus est transformé en mouroir à cause de la surpopulation, la malnutrition, l'absence ou le manque de soins médicaux appropriés, et l'insuffisance des budgets attribués aux prisons ainsi que l'absence de transparence dans la gestion des fonds destinés aux lieux de détention.



Selon une structure onusienne notamment le BCNUDH, le cas de détenus décédés est lié à des actes de torture ou de mauvais traitements infligés par des agents de l'Etat sont très préoccupants. Plus de 10% des décès enregistrés entre janvier 2010 et décembre 2012 dans les prisons et cachots. Actuellement le nombre de décès ou de tués dans des prisons est revu à la hausse surtout avec les dernières évasions enregistrées un peu partout en RD Congo.

Par exemple, A Tshikapa (Kassaï oc.) le 13 février 5 prisonniers sont mort dans la

prison pénitentiaire de la ville de Tshikapa, suite aux mauvaises conditions de détentions.

Un homme arrêté pour trafic de drogue et détenu au cachot de la PNC à Tshela, province du Kongo-Central. Il est décédé dans la nuit du 5 au 6 juin 2012 suite à des sévices subis en détention.

Un mineur rwandais soupçonné d'appartenir au Mouvement du 23 mars (M23) est également décédé en août 2012 suite à des actes de torture subis alors qu'il était détenu par des militaires des FARDC à Goma.

Il est à retenir que le système pénitentiaire en RD Congo est caractérisé par l'absence de structures organisationnelles effectives au niveau central, provincial, du district et territorial, précisément d'un système d'autorité, de responsabilité et de contrôle. Les informations de sources concordantes indiquent que les détenus se prennent en charge eux-mêmes.

Il est de la responsabilité des autorités congolaises de ne pas porter atteinte à la vie ou à l'intégrité physique des personnes détenues, tel que le rappellent les textes internationaux (Articles 2 et 4 CADHP, article 7 PIDCP, article 2 de la Convention contre la torture et Article 3 commun aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949).

L'Opération « Likofi » (Coup de poing)

C'est une opération qui visait à éradiquer délinquance urbaine dans la ville de Kinshasa, lancée le 15 novembre 2013 par les autorités de RD Congo. Cette opération a été menée par la PNC pendant 15 jours sous le commandement de l'Inspecteur provincial de la police de Kinshasa, le Général Célestin Kanyama Tshishiku, et le Commandant de la Légion nationale d'intervention (LENI), le Général Seguin Ngoy Sengelwa.

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

Elle aurait été organisée en différentes phases : Likofi 1, lancée le 15 novembre 2013 qui visait à traquer les « Kulunas » (un criminel ou groupe de criminels à l'origine de divers actes criminels graves), tandis que Likofi 2, devait prendre le relais du 15 décembre au 15 février 2014, avait pour objectif, en plus la traque des « kulunas », de poursuivre les bandits opérant en tenue policière ou militaire.

Ensuite l'opération « Likofi plus » aurait eu pour but, outre sa mission principale de traque des « kulunas », de lutter contre des nouvelles formes de banditisme que connaît la ville de Kinshasa, tels que les braquages d'institutions financières ou bancaires.



Les répressions violentes et récurrentes des manifestations publiques



L'année 2015 a été marquée par les répressions violentes des manifestations politiques, le pouvoir de la RD congolais a utilisé une force excessive et illégale pour mater les manifestants qui ont lieu le 19 -23 janvier 2015.

En effet, les manifestants ont eu à protesté contre le projet qui visait la modification de la loi électorale, dont des nombreux congolais estimaient qu'il permettrait au président Joseph Kabila de rester en fonction au-delà de la limite de deux mandats constitutionnels.

Selon Human Rights Watch(HRW), lors des manifestations à Kinshasa, la capitale. Au moins 36 personnes de ces victimes ont été tuées par balles par les forces de sécurité congolaises. Selon la même source le 22 janvier, au moins quatre personnes ont été tuées lors des manifestations dans la ville de Goma, dans l'est du pays.

« Les forces de sécurité congolaises ont tiré sur des foules de manifestants avec des conséquences mortelles », a déclaré Ida Sawyer, chercheuse sur la RD Congo à Human Rights Watch(HRW). Les citoyens devraient pouvoir exprimer leur point de vue et manifester pacifiquement sans craindre d'être tués ou arrêtés. »

Le 17 janvier, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi modifiant et complétant la loi électorale. Ce projet



LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

de loi conditionnerait l'organisation des prochaines élections à un recensement national, mesure qui serait susceptible de retarder considérablement les élections présidentielle et législative prévues pour 2016.

Le 23 janvier, après une semaine de protestation dans les rues, le Sénat a adopté une version amendée de ce projet de loi, établissant clairement que la tenue d'élections ne serait pas conditionnée à la réalisation d'un recensement et que le calendrier électoral fixé par la constitution serait respecté. S'il est ratifié et prend force de loi, cet amendement répondra à une des principales préoccupations des manifestants.



Malheureusement les efforts des manifestants sont tombés dans l'oubliette, les manœuvres politiques ont fait que les élections ne soient pas organisées conformément à cette loi modifiée au profit des concertations et dialogues pour *le partage du pouvoir en dehors des élections*.

Le 15 novembre 2017 dernier la LUCHA a programmé des marches des protestations pacifiques sur toute l'étendue de la RDC notamment pour protester contre le calendrier électoral publié par la CENI qui fixe les présidentielles et législatives au 23 décembre 2018, lesdites manifestations ont été réprimées sans pitié par la PNC, l'on a enregistré 1 tué à Kinshasa, 2 bus de la société Transco vandalisés, 1 blessé grave à Lubumbashi, 1 minibus incendié. A Beni 8 militants de la Lucha ont été arrêtés. A Kenge, des militant de l'Envol on été agressés et dispersés violement.

Même avant l'annonce du calendrier électoral, entre le 22 et les 23 octobre, au moins 65 militants de l'opposition avaient été arrêtés à Lubumbashi, dans le sud-est du pays. Toutes les personnes arrêtées ont ensuite été libérées, dont certaines sous caution. Il convient de noter que ces arrestations s'inscrivent dans le cadre d'un ensemble d'actions inquiétantes visant à empêcher les opposants politiques de se rassembler.



Des dialogues à la signature des Accords du 18 octobre et du 31 décembre

Conformément au processus électoral en RD Congo, l'année 2016 était réservée pour l'organisation des élections présidentielle et législative prévues au

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

mois de novembre 2016, notamment avant le 19 décembre, la date qui a marqué la fin du deuxième mandat présidentiel du Président de la République Joseph Kabila. Le gouvernement ayant échoué dans son rôle de financer ces élections, s'est trouvé dans l'impasse.

Le président de la République dans son Ordonnance n°15/084 du 28 novembre 2016 portant convocation du Dialogue Politique National Inclusif. Notez que ce dialogue a débuté le 1^{er} septembre et a pris fin le 18 octobre 2016 à la cité de l'UA, sous la médiation de M. Edem Kodjo, Facilitateur de l'Union Africaine dans le dialogue inter-congolais.

La période qui précédé le début du dialogue a été marquée par des tensions persistantes entre la coalition au pouvoir et une franche importante de l'opposition et de la société civile quant au dialogue national et au processus électoral. Les modalités, les objectifs et les conditions préalables du dialogue national sont demeurés sources de dissensions entre les partis politiques et en leur sein, avec cependant de légères différences.

Le choix du facilitateur du dialogue reste controversé, certains dirigeants de l'opposition rejetant la nomination par la Commission de l'Union Africaine de l'ancien Premier Ministre togolais, Edem Kodjo, en tant que Facilitateur du dialogue.

La Majorité au pouvoir et les mouvements de l'opposition ont organisé des rassemblements politiques à Kinshasa et dans d'autres villes, en vue de rallier la population à leurs prises de position sur le dialogue national et le processus électoral.

Le 27 juillet, M. Etienne Tshisekedi est rentré à Kinshasa après s'être absenté pendant deux ans pour des raisons de santé. Il a été accueilli par un grand nombre de sympathisants, environ plus de 10.000 selon les estimations.

Le 29 août, à Kinshasa, M. Etienne Tshisekedi a publié un communiqué au nom du Rassemblement, qui appelait la population à rejeter l'issus d'un « pseudo-dialogue contraire à l'Accord de Sun City et à la Constitution »et à participer à des manifestations pacifiques à partir du 1^{er} septembre.

Par ce communiqué, il a également appelé le peuple congolais à organiser des manifestations le 19 septembre pour que soit annoncés sans tarder la tenue de l'élection présidentielle en novembre, curieusement ces élections n'ont pas eu lieu.

Sous l'égide des évêques catholiques, le pouvoir et l'opposition ont trouvé samedi 31 décembre un compromis politique (l'Accord global est inclusif de la Saint-Sylvestre) pour la gestion du pays jusqu'à l'élection du nouveau chef de l'Etat qui va succéder à Joseph Kabila dont le dernier mandat constitutionnel s'est achevé le 19 décembre 2017.

Notez que les clauses de cet Accord et sa mise en œuvre a subi des graves entorses par les embrouilleurs politiciens de la RD Congo, les élections tant souhaités par tout le monde sont renvoyés au 23 décembre 2018, selon le calendrier de la CENI publié sous pression le 5 novembre 2017.

L'assassinat de deux experts de Nations-Unies

Deux consultants du Groupe d'experts sur la République Démocratique du



Congo, créé par le Conseil de Sécurité, M. Michael Sharp et Mme Zaida catalan, leur interprète Betu Tshintela, leur chauffeur Isaac Kabuayi ainsi que deux conducteurs de motos taxi qui les accompagnaient ont été porté disparu le 12 mars 2017, sur l'axe BakondeTshimbulu, à 120 kilomètres au sud de Kananga (Kasaï Central). Ce groupe qui sillonnait la province du Kasaï Central à moto, serait tombé entre les mains des forces négatives « Kamuina nsapu », sur le pont Moyo, à proximité du village Ngombe, dans le secteur de Bakonde.

Les recherches près de deux semaines, ont permis de retrouver leurs corps. Le 24 avril 2017, le gouvernement congolais a diffusé à la presse une vidéo présentée comme « l'exécution de deux enquêteurs de l'ONU tués au Kasaï, une « preuve pour les autorités congolaises de la responsabilité des milices Kamuina Nsapu dans ce meurtre alors que l'ONU se dit « horrifiée » par la diffusion de la vidéo.

Selon le rapport final du groupe d'experts sur la RD Congo montre que l'assassinat de ses deux membres – Michael Sharp, coordonnateur et spécialiste des groupes armés, et Zaida Catalan, spécialiste des questions humanitaires, a été, pour le Groupe d'experts, le fait le plus marquant survenu au cours de son mandat actuel.

Ce fait sans précédent, constitue une attaque délibérée contre le Conseil de sécurité de l'ONU. La justice suédoise dénonce l'absence de coopération de la RDC dans l'enquête sur l'assassinat de sa ressortissante Zaida Catalan.

Les autorités congolaises avaient toujours affirmé qu'elles étaient prêtes à assister les Etats-Unis et la Suède dans leur enquête. Mais selon un communiqué du parquet Suédois rendu public le mercredi 15 novembre dernier, cela serait très loin d'être le cas. Une absence de coopération qui empêcherait même ce dernier d'envisager un quelconque déplacement en RDC. Le parquet Suédois dit avoir demandé la coopération de la RDC dès le 27 avril dernier. Mais Kinshasa n'aurait transmis aucune information.

Plus inquiétant encore pour le parquet Suédois, l'enquête congolaise et même le procès en cours à Kananga ne sont pas conformes aux standards légaux minimum. Rien dans ce qui transparaît de l'enquête ne permet même aujourd'hui, selon ce communiqué, d'exclure que des personnalités proches du régime soient impliquées dans cet assassinat. Une déclaration qui inquiète la sœur de Zaida Catalan, Elisabeth Morseby a déclaré sur les ondes de la RFI : « *Nous sommes très tristes et troublés après ce communiqué qui dénonce l'absence de coopération entre les deux systèmes judiciaires, mais nous sommes aussi inquiets de voir que la justice Suédoise ne peut exclure une participation de l'Etat congolais dans ces meurtres. Cela nous trouble énormément, cela demanderait une véritable enquête. Et nous préférerions à ce stade que ce soit une enquête indépendante.* »

La famille de Zaida Catalan dit laisser une chance aux experts onusiens qui viennent d'être nommés par le Secrétaire General Antonio Guterres de prouver qu'une coopération fructueuse avec la justice congolaise est possible. Mais que dans le cas contraire, ils auraient l'honnêteté de l'admettre et plaideront eux aussi pour une enquête indépendante.

Un assassinat barbare de l'Administratrice du plus grand marché de la RD Congo

Madame Chantal MOMBI MBOYO, originaire du territoire de Boende, dans l'actuelle province de la Tshuapa. Elle est née le 25 janvier 1967. Licenciée en Droit, option « Droit public » de l'Unikin en 1995, mariée et mère d'un petit garçon de 8 ans. Elle a d'abord travaillé à l'administration publique, avant de devenir Administratrice adjointe chargée de l'administration de finance au Marché central puis titulaire. Elle a été lâchement assassinée le 14 juillet dans son bureau de travail, inhumée le 26 juillet 2017.

En effet, la victime était attaquée par des hommes armés qui avait fait non un double plutôt un triple assassinat dont un policier dans le marché central de Kinshasa.

Elle serait la cible principale, mais un de ces collaborateurs et un policier en garde a payé aussi le prix. Ces trois individus dont deux avec des armes blanches et celui en tête avec une kalachnikov en main, coiffés d'un ruban rouge imitant des guerriers d'un mouvement rebelle Kamwina Nsampu. Tranquillement presque avec nonchalance, ils traversent tout ce gigantesque marché rempli des commençants, acheteurs et badauds, dans un endroit où pour se faire un petit passage il faudrait presque se frotter aux autres...Terminer leur sale besogne, ils marchent sans précipitation vers la sortie en tirant



sur un pauvre policier qui a eu la malchance de croiser leur chemin, pour disparaître dans la nature de Kinshasa.

La grande question qui se pose en ce moment dans la capitale Congolaise est de savoir comment ce marché qui est un nid de toutes sortes de services de sécurité de la ville, car y circule beaucoup d'argent liquide, donc facile que les policiers y trouvent des bonnes proies...

Un règlement de compte ?

Lors de l'oraison funèbre qui a été lue par la cousine de la défunte, Me Melissa, entourée d'autres frères et sœurs de la famille. C'est avec un ton d'amertume mélangé de colère qu'elle a fait savoir que la nouvelle de la mort de Chantal Mombi Mboyo est tombée comme un coup de massue pour toute la famille. Pourquoi elle ? Qu'est-ce qu'elle a fait ? Autant de questions qui restent encore sans réponse, relève l'oratrice.

Elle a fustigé le caractère barbare de l'assassinat de l'Administratrice du plus grand marché de la capitale qui, souligne-t-elle, a les allures d'un règlement de compte. Face à plusieurs versions de faits de la mort de cette grande dame, la famille n'attend plus que justice soit faite, afin d'être fixée sur les vraies circonstances de cette mort, tout en se remettant également à la justice incorruptible de Dieu.



Les enlèvements et les tracasseries

Les enlèvements récurrents dans des villes de la RD Congo, le taux est à la hausse depuis le mois de janvier de 2017. Des usagers des taxis ou des paisibles citoyens sont enlevés par des inciviques à mains armés dans des voitures appelées « Ketch », jeep en vitres fumées non autrement identifiées.

Ces bandits opèrent en plein jour ou la nuit, la population est victime de cette situation, les enlevés sont dépouillés de leurs biens des valeurs (voiture, moto, argent, téléphone, bijoux...) soit agressés ou violés. Curieusement, selon les témoignages des victimes certains enleveurs seraient des agents de la sécurité notamment qu'ils soient de la DEMIAP, de l'ANR ou de la PNC ils sont appelés tous « bureaux deux » par la population Kinoise.

Ils sont remarquables dans des ronds-points et des grandes artères entraîn de tracassés le petit peuple par des interpellations intempestives, ils escroquent, extorquent et volent les biens de la population civile.

Notez que ces enlèvements ne sont pas à confondre avec les disparitions forcées dénoncées dans ce rapport.

Une fillette arrêtée lors d'une manifestation devient une icône

L'image d'une fillette menottée et encadrée de policiers a créé l'émoi sur les réseaux sociaux. Binja Yalala a été arrêtée par la police d'Idjwi, dans le Sud-Kivu, lors des manifestations du 15 novembre 2017. Elle est accusée d'avoir « violenté les forces de l'ordre ». Les mains dans le dos et entourée de policiers.

La photo de l'interpellation de la jeune fille, mineure, est diffusée en masse sur les réseaux sociaux. Et les réactions d'indignation contre les forces de l'ordre se multiplient. Sur Twitter, sous le hashtag « #jesuisyalala », les internautes – pour une bonne part des militants anti-Kabila, mais pas uniquement – saluent le courage de la fillette ou dénoncent les violences policières.

Dans un premier temps, le porte-parole du Commissaire général de la police nationale congolaise (CGPNC) avait assuré au site d'information congolais Actualite.cd qu'« il n'y avait pas de militantes surtout pas de mineures » parmi les douze personnes arrêtées par la police d'Idjwi lors des manifestations du 15 novembre.

La police évoque des mineurs « utilisés »

Rétropédalage: « Une cinquantaine de militants se réclamant des mouvements citoyens ont utilisé les mineurs en les plaçant en première ligne », affirme le colonel Mwana mputu Empung, porte-parole du CGPNC dans un communiqué de presse diffusé aux médias. Selon ce communiqué, ces jeunes « se sont déversés sur la



chaussée en courant, scandant des slogans injurieux à l'endroit des animateurs des institutions légalement établies, exigeant que soient organisées coûte que coûte les élections avant la fin du mois de décembre de l'année en cours ».

Évoquant un « attroupement hostile », le colonel précise que « 11 meneurs avaient été appréhendés y compris Binja Yalala qui avait été interpellée pour avoir violenté les forces de l'ordre ».

La veille des rassemblements prévus le 15 novembre contre la prolongation du mandat du président Joseph Kabila, la Monusco avait mis en garde les autorités congolaises contre une éventuelle répression violente, appelant au « droit de

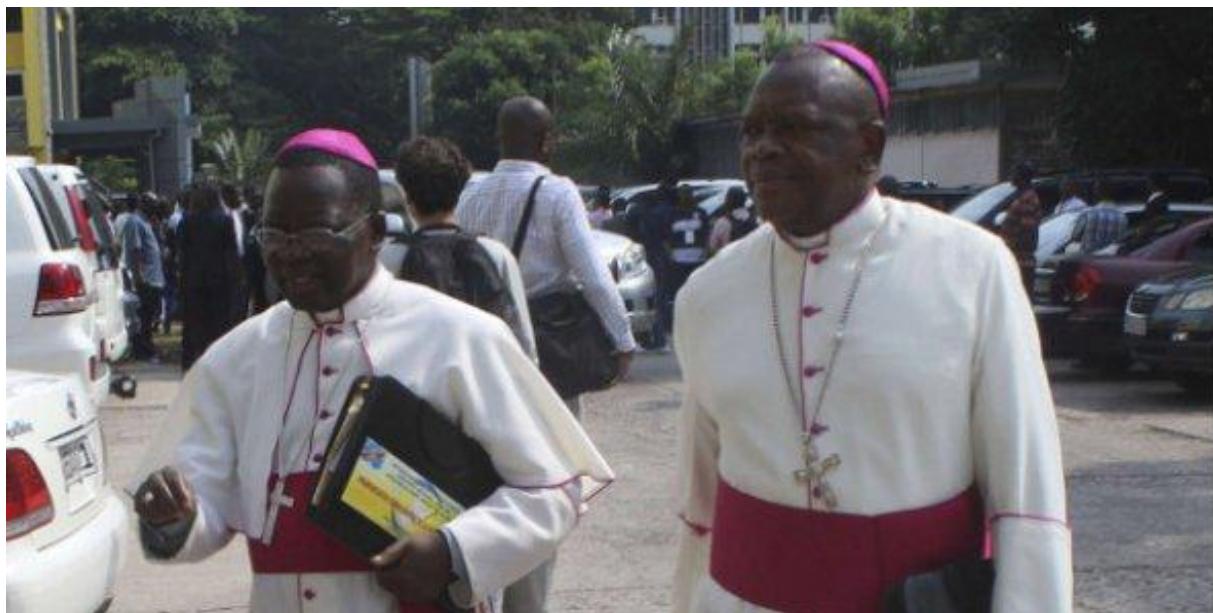
manifester dans le calme et la retenue ». Les autorités avaient pour leur part prévenu que tout rassemblement interdit serait dispersé. « Le gouverneur nous a donné l'ordre de disperser toutes les manifestations. Tout attroupement de plus de cinq personnes sera dispersé », avait prévenu dès le mardi 14 novembre le chef de la police de Kinshasa, Sylvano Kasongo – faisant craindre une « répression programmée », pour reprendre les termes de la Lucha.

Des réactions sur les réseaux sociaux

Au soir du mercredi 15 novembre, aucun incident majeur – à l'exception de celui concernant la jeune Binja Yalala – n'avait été signalé. Un « délinquant » a cependant été blessé par balles à Kinshasa et dix-neuf manifestants arrêtés lors de manifestations dans d'autres villes. La Lucha (Lutte pour le changement) évoque pour sa part une quarantaine de manifestants arrêtés dans tout le pays.

La Majorité présidentielle qui soutient Joseph Kabila a alors salué « la grande maturité du peuple congolais » face à la « mauvaise foi et la supercherie de ces démocrates de façade ». La diffusion massive des images de la fillette vient apporter un bémol à cette posture, et n'a pas manqué d'être largement relayée comme tel sur les réseaux sociaux.

Les manifestations publiques : La Cenco présente un bilan d'"au moins" 56 morts



L'épiscopat congolais a présenté un rapport sur les violences lors des manifestations de l'opposition et des mouvements citoyens, entre avril et octobre, contre le pouvoir en place, dont le mandat du président de la République, Joseph Kabila a pris fin le 20 décembre 2016.

Basé sur le travail de 200 observateurs déployés sur le terrain pendant les manifestations, l'étude menée par la Cenco fait état d' »au moins 56 morts, dont 52 par balle, un(e) par gaz lacrymogène, et trois policiers tués par les manifestants ».

Cette structure catholique n'a pas manqué de mettre en cause les forces de l'ordre congolaises. « L'usage disproportionnel de la force par la police et les autres services spécialisés de l'État est à la base d'au moins 98,67% de cas de violation

des droits humains, alors que les manifestants sont responsables des actes de vandalisme (pour) 1,33% (des cas) », assure-t-elle dans le rapport. L'influent épiscopat congolais a par ailleurs invité les manifestants à « éviter tout acte pouvant porter atteinte à l'ordre public ».

Des nouvelles manifestations le 28, 30 novembre 2017

Lambert Mende, porte-parole du gouvernement congolais, à critiqué ce rapport, fustigeant le fait que « la Cenco ne donne que le paramètre temps sans préciser les lieux où ces actes ont été posés » avant d'ajouter qu'il pourrait s'agir d' »une intention malveillante ou d'un manque de professionnalisme ».

Les manifestations ont repris mercredi 15 novembre, dans toute la RDC, pour protester contre le calendrier électoral annoncé début novembre par la Commission électorale congolaise (Ceni) qui renvoie les élections au 23 décembre 2018.

Si l'agenda de la Commission suit son cours, Joseph Kabila, au pouvoir depuis 2001, pourrait donc rester en poste jusqu'à début 2019 et l'élection de son successeur comme le stipule l'actuelle Constitution.

Cette première journée de mobilisation s'est déroulée sans accroc majeur. Dix-neuf arrestations ont été recensées, selon un communiqué de la police nationale. Les forces de l'ordre avaient mis en garde les manifestants, assurant qu'elles se montreraient inflexibles et disperseraient tout attroupement de plus de cinq personnes.

Le 30 novembre 2017 la manifestation publique de l'opposition a été transformée à une ville morte, l'opposition congolaise a été empêchée par la PNC avant même de se rassembler pour commencer ladite manifestation.

L'on a observé des arrestations et de détentions arbitraires des combattants, des meneurs notamment Matin Fayulu de l'ECidé, Jean Marc Kabund le Secrétaire Général Adjoint de l'UDPS, Jean Bertrand Ewanga, Aimé NZUZI, Olivier Endundo, Patricia Nseya ont subi des sévices corporels. L'on a déploré également la mort d'un militant et plusieurs blessés par balles.

La communauté internationale inquiète

Une attitude et des commentaires jugés « alarmants » par le Haut commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, Zeid, Ra'ad Al Hussein. Maman Sidikou, patron de la mission onusienne en RDC, a d'ailleurs mis en garde le pouvoir congolais, assurant dans un communiqué que la Monusco se réservait « le droit d'observer les événements et de rapporter d'éventuelles violations des droits de l'homme ». L'Union européenne, les États-Unis, la Suisse et le Canada ont déclarés « préoccupés » par l'état des libertés d'expression et de réunion en RDC.

45 millions d'esclaves modernes dans le monde

Les images des migrants africains vendus aux enchères en Libye mettent en lumière l'horreur du trafic d'êtres humains. Un esclavage moderne parmi d'autres pratiques qui ont cours en Afrique et ailleurs dans le monde. Avez-vous connaissance de telles pratiques ? Comment agir pour y mettre fin ?



INTERNATIONAL

Le Explorateur

JOURNAL MONDIAL - N°433 du 02/05/2017 - Fondé en 2005 par Prof. Samuel MIMBU KANGU - TÉL. : +(243)99 22 88 187 / groupexplorateur@yahoo.fr - 18 PAGES - Prix: 2500FC

Kasaï Central, RD Congo :

Tout sur l'assassinat de deux experts de Nations-Unies

* Qui seraient les vrais assassins ? Est-on sûr qu'il s'agit réellement de miliciens Kamuina Nsapu ?

Deux consultants du Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, créé par le Conseil de Sécurité, M. Michael Sharp et Mme Zaida Catalan, leur interprète Betu Tshintela, leur chauffeur Isaac Kabuyi, ainsi que deux conducteurs de motos taxi qui les accompagnaient ont été porté disparu le 12 mars 2017, sur l'axe Bakonde Tshimbulu, à 120 kilomètres au sud de Kananga (Kasaï Central).

Sur la page 256



M. Michael Sharp et Mme Zaida Catalan, Enquêteurs des Nations-Unies tués en RDC

DCMP a dominé V Club (2-0) - P7

1^{er} mai : Célébration de la Journée Internationale du Travail

Voici le cahier des charges de l'Intersyndicale Nationale du Congo au Gouvernement - LA PAGE 3

Selon Mme Rose BOYATA : La parité 50 - 50 horizon 2030 - "La femme doit se battre pour obtenir sa place parmi ou à côté des hommes" - PAGES 4, 5

L'ACTU & INFO au quotidien, rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Coup d'œil sur la sous-région des Grands Lacs d'Afrique

Burundi :

Meurtres, disparitions, enlèvements, actes de torture, viols et les arrestations arbitraires

La crise politique et des droits humains qu'a traversés le Burundi en 2015 s'est approfondie en 2016, et les forces gouvernementales s'en sont prises aux opposants présumés avec une brutalité accrue.

Les forces de sécurité et les services de renseignement — souvent en collaboration avec des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, connus sous le nom d'Imbonerakure — se sont rendus coupables de nombreux meurtres, disparitions, enlèvements, actes de torture, viols et arrestations arbitraires.

Les groupes armés d'opposition ont également perpétré des attaques et tué des membres du parti au pouvoir. Des dizaines de cadavres, dont certains mutilés, ont été découverts dans tout le pays. L'identité des coupables reste pour la plupart inconnue. Plus de 325 000 Burundais ont fui le pays depuis 2015, la plupart vers la Tanzanie, le Rwanda, l'Ouganda, et la République démocratique du Congo.



Comment rendre justice lorsque l'État est l'instigateur des crimes ?

La Cour pénale internationale vient d'autorisé récemment l'ouverture d'une enquête sur de possibles crimes commis au Burundi entre avril 2015 et octobre 2017. Ancien haut fonctionnaire international, intellectuel burundais engagé, David Gakunzi livre ici sa vision de la situation du pays, de l'impact de cette décision de la CPI et de la réaction des chefs d'État de la région.

Depuis avril 2015, le Burundi va très mal : discours de haine, arrestations arbitraires, actes de torture, disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires, femmes martyrisées jusque dans leur intimité avant d'être retrouvées, les corps jetés comme des détritus. Des actes inhumains d'une extrême gravité largement documentés par les organisations internationales de défense des droits de l'homme et commis par des membres des forces de sécurité et des jeunes miliciens Imbonerakure.

Comment rendre justice lorsque le recours à la justice locale semble inenvisageable ?

Exigence de justice

Recouvrir ces crimes d'un voile pudique et ne pas traduire devant les tribunaux leurs auteurs au nom de l'impératif de réconciliation nationale, serait jeter hors histoire les



victimes et hypothéquer l'avenir du Burundi en instituant ainsi l'extrême violence comme acte légitime, moral et naturel de gouvernance.

Mais comment rendre justice lorsque le recours à la justice locale semble inenvisageable, l'État n'étant plus le protecteur du droit mais l'instigateur des crimes en question ? Comment faire lorsque les autorités de Bujumbura interrogées sur des cas précis de torture, de disparition, de viols, de meurtres répondent systématiquement par la même pirouette :

« L'affaire est en cours d'examen » ?

Recourir à la justice internationale ? Se tourner vers la Cour pénale internationale compétente en matière de crimes internationaux et offrant aux victimes la possibilité de déposer plainte, produire des éléments de preuve, se porter partie civile et être entendues comme témoins ?

C'est la démarche finalement choisie et engagée par les victimes burundaises avec l'aide d'un collectif d'avocats, démarche qui vient d'aboutir à l'autorisation par les juges de l'ouverture d'une enquête du Tribunal de La Haye sur les crimes contre l'Humanité commis depuis avril 2015. Accepter l'institutionnalisation de la terreur en silence serait le prix à payer pour la paix ?

Doctrine permissive de l'impunité

Décision accueillie avec soulagement et satisfaction par les victimes et saluée par un mouvement de mauvaise humeur par les présidents ougandais et tanzaniens. Réflexe corporatiste classique des chefs d'État africains se protégeant mutuellement par crainte d'être l'objet, un jour, à leur tour, d'éventuelles poursuites ?

Peut-être. Dans tous les cas, les arguments avancés par les Présidents John Magufuli et Yoweri Museveni laissent dubitatifs : priorité à la construction de la paix au Burundi et défense de la souveraineté africaine versus ingérence internationale. Accepter les actes d'inhumanité et l'institutionnalisation de la terreur en silence serait donc le prix à payer pour la paix et les crimes contre l'Humanité relèveraient, en définitive, de secrets régionaux à ne pas exposer sur la place mondiale ?

Centrafricaine(RCA) :

Violations commises par des soldats de maintien de la paix

Le 30 mars 2016, l'ancien Premier ministre de la République centrafricaine Faustin-Archange Touadéra a prêté serment en tant que président, après plus de deux ans de gouvernement d'intérim. Malgré une passation de pouvoir d'une rare sérénité, et des élections relativement pacifiques, la situation du pays est demeurée précaire, instable et marquée par de graves violations des droits humains.

Le contingent de soldats de la paix de la République démocratique du Congo, qui faisait l'objet de plusieurs autres allégations d'exploitation et d'abus sexuels, a été rapatrié fin février, pour non-respect des normes de l'ONU en matière de matériel et de préparation. Une procédure pénale a été engagée à Kinshasa par les autorités de la RDC, concernant les accusations d'abus sexuels et d'exploitation commis par des Casques bleus de ce pays, mais a été ajournée en juin pour étudier la possibilité d'interroger les victimes.

La Minusca prise pour cible par des manifestants après un accident de la route

Des agents de la Minusca, la mission de l'ONU en Centrafrique, ont été visés à Bangui, lors de plusieurs manifestations qui faisaient suite à deux accidents de la circulation, dont l'un a coûté la vie à un élève du lycée technique.

Le 24 novembre dernier, à Bangui. Autour d'un véhicule de l'ONU en feu, dont on peut encore lire le sigle « UN », dans le 2e arrondissement de Bangui, des manifestants scandent des slogans hostiles à la Minusca (Mission des Nations unies pour le soutien à la Centrafrique), réclamant même le départ des Casques bleus.



Face à eux, des policiers et gendarmes prêts à en découdre.

Un peu plus loin, à proximité du siège de la gendarmerie centrafricaine, un autre véhicule de l'ONU, entièrement calciné, est cette fois entouré par des élèves du lycée technique armés de cailloux et de bâtons. Ces véhicules ont été incendiés par des manifestants en colère à la suite de deux accidents de la circulation.

La Minusca cristallise les tensions

Ils ne font que se pavanner dans Bangui au lieu de se rendre dans les provinces pour sauver nos familles

Selon plusieurs témoins, un élève du lycée technique aurait été tué dans un accident par un véhicule de la Minusca, ce qui a déclenché la colère de la population. « C'est une voiture de la Minusca qui a heurté un élève du lycée technique, c'est pourquoi ça a créé ce soulèvement, parce que tout ce qui se passe, la Minusca ne fait rien contre. Ils ne font que se pavanner dans Bangui au lieu de se rendre dans les provinces pour sauver nos familles qui sont massacrées comme des animaux. Ils sont là et ils ne savent même pas conduire », lâche d'une voix roque Stéphane, presque nez à nez avec un gendarme centrafricain.

Des policiers et gendarmes sont déployés depuis vendredi pour contenir les manifestations organisées à travers Bangui, notamment sur les trois principales avenues de la capitale. À proximité de l'aéroport, plusieurs coups de feu ont même été tirés par les forces de l'ordre pour disperser les manifestants.

République du Congo :

L'intolérance politique et l'impunité !

Un rapport de l'ONG américaine Human Rights Watch détaillait les actes d'abus et d'exploitation sexuels commis par les Casques bleus de la MINUSCA sur au moins huit femmes et filles, entre octobre et décembre 2015, aux environs de Bambari dans la province d'Ouaka. Parmi les cas documentés figuraient le viol d'une fille de 14 ans et le viol en réunion d'une femme de 18 ans. En réaction à ces allégations, la MINUSCA a immédiatement renvoyé chez eux 120 Casques bleus

originaires de la République du Congo. Depuis lors aucune sanction prise de la part des autorités congolaise envers les militaires présumés violeurs.

Vers une décrispation dans le Pool ?

Levée des barrières militaires dans le Pool, libération des détenus proches du pasteur Ntumi... Depuis quelques jours, des mesures d'apaisement sont annoncées à Brazzaville. Mais suffiront-elles à mettre fin à la crise sécuritaire qui sévit dans la partie méridionale du pays depuis avril 2016 ?

Le *status quo* s'éternisait depuis près de vingt mois. Vingt mois de traque infructueuse de Frédéric Bintsamou, alias Pasteur Ntumi.



Ce gourou et chef milicien se serait retranché avec ses Ninjas Nsiloulous dans la jungle du Pool, département situé dans la partie méridionale du Congo-Brazzaville. Mais selon une source gouvernementale congolaise, « depuis quelques temps, plusieurs centaines de ces jeunes insurgés manifestent la volonté de sortir de la forêt ». À l'en croire, des « tractations » seraient en cours dans ce sens.

L'heure est à la décrispation, selon le gouvernement

Contacté par *Jeune Afrique*, Thierry Moungalla, porte-parole du gouvernement congolais, apporte un autre éclairage : « Depuis que le président [Denis Sassou Nguesso] a rencontré les sages et notables du Pool, des mécanismes sont en cours d'élaboration pour que des jeunes qui vont sortir de la forêt soient accueillis de manière satisfaisante. » Le ministre rappelle également la promesse du chef de l'État de racheter aux miliciens leurs armes, une fois celles-ci déposées.

En attendant, plusieurs sources concordantes indiquent que des proches du pasteur Ntumi arrêtés au lendemain de l'accrochage du 4 avril 2016, dans le nord de Brazzaville, ont été libérés. Dernièrement, l'armée appelait à la levée des barrages militaires dressés sur les routes de la région du Pool. S'il confirme que « la situation est à la décrispation », Thierry Moungalla explique toutefois qu'il n'est « pas avisé » ni d'une annonce gouvernementale à propos de ces libérations ni d'une éventuelle levée du blocus dans le Pool. Silence radio également aux ministères de l'Intérieur et de la Justice. Pour l'instant, impossible donc d'en savoir plus.

L'opposition affirme n'avoir pas été consultée

Du côté de l'opposition, la démarche gouvernementale ne rencontre pas un écho favorable. L'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS) affirme n'avoir « pas été consultée » par le pouvoir.

Pour son porte-parole, le député Honoré Sayi, « le couloir humanitaire tel qu'annoncé ressemble plus à une reddition ». L'élu de Dolisie pointe, entre autres, « l'inexistence de camp de cantonnement » dans la stratégie mise en place par le gouvernement. Et promet de s'étendre sur le sujet après le discours de politique

générale du Premier ministre Clément Mouamba, prévu ce jeudi 16 novembre à Brazzaville.

Le gouvernement s'entête dans des initiatives isolées

Mêmes réserves du côté de Guy-Brice Parfait Kolélas. Joint au téléphone, le député de Kinkala, l'une des circonscriptions du Pool, refuse de se prononcer sur ces derniers rebondissements. Il faut se tourner vers ses lieutenants pour connaître la position de celui qui est arrivé deuxième à l'issue de la présidentielle de mars 2016. Un scrutin au cours duquel Kolélas fils, leader de l'Union des démocrates humanistes (UDH-Yuki), avait reçu le soutien du pasteur Ntumi, alors délégué général rattaché à la présidence.

« Le gouvernement s'évertue dans des initiatives isolées qui n'impliquent pas les vrais protagonistes de la crise », déplore un proche de Guy-Brice Parfait Kolélas. Une attitude qui serait justifiée, selon lui, par « la peur du bénéfice politique » qui pourrait revenir à ces acteurs politiques non gouvernementaux.

« Nous n'avons pas été consultés alors que toute la classe politique devrait l'être », martèle ce cadre de l'UDH-Yuki. À ses yeux, la décrispation attendue ne peut passer que par la libération des opposants dont l'arrestation est liée « directement ou indirectement » au récent processus électoral.

L'opposition donne l'impression qu'elle a une aile militaire et une aile politique

Quelles pistes de sortie de crise dans le Pool ?

« Étant liée au processus électoral, la crise actuelle est avant tout politique : il faudrait donc s'asseoir autour d'une table, y compris avec des candidats à la dernière présidentielle aujourd'hui emprisonnés, pour s'assurer que les prochaines élections seront libres et transparentes », plaide-t-il. Car, s'interroge le proche collaborateur de Guy-Brice Kolélas, « comment peut-on espérer convaincre les Ninjas de sortir de la forêt alors qu'aucune garantie politique ni sécuritaire n'est accordée à leur chef, le pasteur Ntumi ? »

En filigrane, du côté de l'UDH-Yuki, on rappelle que le pasteur Ntumi a perdu son statut de conseiller à la présidence et que son parti, le Conseil national des républicains (CNR), est toujours interdit.

Ce positionnement de l'UDH-Yuki hérisse les autorités congolaises. « Je suis assez surpris que cette opposition donne l'impression qu'elle a d'un côté une aile militaire, pour mettre la pression sur le terrain, et de l'autre une aile politique destinée à faire avancer ses revendications », tance Thierry Moungalla. Pour le porte-parole du gouvernement congolais, « le pasteur Ntumi n'est pas un protagoniste politique, et son aventure dans le Pool est sans issue ».

Le discours officiel ne change pas non plus à l'égard des candidats malheureux qui se retrouvent en prison. « Ils sont poursuivis pour des raisons étrangères à leurs activités politiques », maintient Moungalla. « La démarche gouvernementale vise à desserrer l'étau dans le Pool pour mettre fin à la souffrance des populations dans ce département », conclut-il. Visiblement, le chemin d'une décrispation politique au Congo-Brazzaville est encore long.

Kenya : Réélection d'Uhuru Kenyatta

Le Kenya apparaît comme un pays coupé en deux, la Cour suprême a validé la réélection d'Uhuru Kenyatta lundi 20 novembre, et rejeté les deux recours qui demandaient l'annulation du scrutin du 26 octobre. Une nouvelle accueillie par des célébrations dans les fiefs d'Uhuru Kenyatta, et par des émeutes dans les bastions de Raila Odinga. Bilan, au moins deux morts dans des confrontations avec la police. Le Kenya donne encore une fois l'image d'un pays coupé en deux.

Devant les portes de la **Cour suprême**, l'heure est à la fête. Genesis Ngari, partisan d'Uhuru Kenyatta, crie son soulagement : « Vous savez, nous étions sûrs d'avoir gagné la première fois. Et là, la Cour suprême vient de confirmer qu'Uhuru Kenyatta a gagné. Donc nous célébrons, nous sommes simplement heureux que le Kenya puisse avancer. »

Pour Ruth Mucheru, qui a fait le chemin depuis Kiambu, fief du président, dans le centre du pays, c'est le signe d'un avenir radieux pour la coalition au pouvoir. « Je suis heureuse !

Et je souhaite le meilleur au président Uhuru Kenyatta, et nous lui promettons qu'en 2022, nous voterons pour son vice-président, William Ruto. »



Mais à quelques kilomètres de là, dans les bidonvilles de Kibera et de Kawangware, de nouvelles échauffourées entre partisans de l'opposition et forces de l'ordre ont éclaté. « Nous pensons que l'élection du 26 octobre n'était pas libre et transparente, dit John, un habitant, et que la Cour suprême n'a pas respecté nos droits. Maintenant nous attendons le mot d'ordre de Raila Odinga. »

Le leader de l'opposition devrait s'exprimer dans les jours qui viennent sur la prochaine étape de sa résistance. A la sortie de Kawangware, une vendeuse de légumes soupire : « Ils vont continuer comme cela quelques semaines, et puis ça va s'arrêter... »

Rwanda : Détentions arbitraires et mauvais traitements

Comme lors des années précédentes, les autorités ont arrêté des vendeurs ambulants, des travailleuses du sexe, des enfants des rues et d'autres personnes pauvres et les ont détenus dans des « centres de transit » à travers le pays. Les conditions dans ces centres sont rudes et inhumaines, et les passages à tabac y sont fréquents. Les autorités ont apporté quelques changements dans le centre de Gikondo, à Kigali, qui ont entraîné certains progrès en termes d'installations et d'infrastructures, mais dans l'ensemble, les conditions ne se sont guère améliorées. Des conditions tout aussi dégradantes sévissent dans les centres de transit de Muhanga (district de Muhanga), de Mbazi (district de Huye) et de Mudende (district de Rubavu).

Le droit à l'expression de l'opposante Victoire Ingabire a été violé

La condamnation de l'opposante rwandaise Victoire Ingabire à 15 ans de prison pour "minimisation du génocide" a violé son droit à l'expression, a jugé vendredi la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).

Dans un arrêt rendu vendredi et dont l'enregistrement audio a été publié tard dans la soirée, la

CADHP a ordonné au Rwanda « de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la requérante dans ses droits ».

Saisie en 2014 par Mme Ingabire, la Cour a cependant

souligné qu'elle n'est pas une instance d'appel des décisions rendues par la justice rwandaise et a refusé d'ordonner une révision du procès ainsi qu'une libération conditionnelle. Elle a également refusé d'ordonner l'abrogation de certaines dispositions du code pénal rwandais. Présidente d'une formation d'opposition non reconnue par les autorités, les Forces démocratiques unifiées (FDU), Mme Ingabire purge une peine de 15 ans de prison prononcée en 2013 par la Cour suprême pour « conspiration contre les autorités par le terrorisme et la guerre » et « minimisation du génocide de 1994 » contre les Tutsi.

Kigali l'avait accusée d'avoir nié la réalité du génocide en demandant que les auteurs de crimes contre les Hutu soient eux aussi jugés. Mais la CADHP a, elle, conclu vendredi que rien dans les déclarations de l'intéressée « ne nie, ni ne minimise le génocide » perpétré contre les Tutsi en 1994.

Au sujet de la procédure au Rwanda, la Cour a également relevé des « menaces et intimidations » contre un témoin à décharge et l'utilisation de certains documents contre Mme Ingabire sans donner à sa défense « la possibilité de les examiner ». Les juges, qui ont par ailleurs conclu que les critiques sévères formulées par Ingabire contre le pouvoir politique rwandais « devraient être tolérées dans une société démocratique », ont accordé à la plaignante un délai de 30 jours pour déposer une « requête aux fins de réparations (financières) ».

Victoire Ingabire avait été arrêtée en 2010 peu de temps après son retour au Rwanda pour se présenter à l'élection présidentielle de la même année. Cette économiste hutu, qui n'était pas au Rwanda pendant le génocide, avait avant cela passé 17 ans en exil aux Pays-Bas. Mise en place en 2006, la CADHP, créée par l'Union africaine, peut ordonner à un État toute « mesure appropriée » pour mettre fin à une violation des droits de l'homme et/ou le versement de compensations ou de réparations financières.

Réélu en août pour un troisième mandat de 7 ans, Paul Kagame est crédité de l'important développement d'un pays exsangue au sortir du génocide qui a fait 800 000 morts entre avril et juillet 1994, essentiellement parmi la minorité tutsi. Mais il est aussi régulièrement accusé de bafouer la liberté d'expression et de museler toute opposition.



Explorateur

Journal d'investigations, d'analyses et d'informations générales

HEBDOMADAIRE - N°437 du 17/08/2017 ■ Fondé en 2005 par Prof. Samuel MIMBU KANGU ■ TÉL.: +(243)98 22 68 187 / groupeexplorateur@yahoo.fr ■ PAGES - Prix: 2500FC

Crimes crapuleux récurrents en RD Congo :

Tout sur les attaques répétées de Kinshasa

* Les assassins et leurs commanditaires démasqués !

La RDC est un pays caractérisé par des troubles et par des guerres depuis son indépendance en 1960. En 1997 pour son avènement, l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération (AFDL) est allé jusqu'au bout, en 7 mois : il a conquis le pouvoir après la chute de Maréchal Mobutu.

Dès 1998, sous Mzee Laurent Désiré Kabila, est déclenchée une guerre dite longue et populaire. Le pays a perdu plus de 5 millions de ses fils et filles.

(Suite à la page 2)



Pour la défense
des droits et
de la liberté
de la presse

+243 815019835

Quels sont les droits
que la Déclaration

Voici le calendrier électoral
pour les élections
présidentielles et législatives
nationales, provinciales

CENI :
L'identité
des
électeurs
rétrierée sous
silence

Entretien
Exclusif !!!



SNEL :
Le Comité JB
Kayombo
• déterminé
d'atteindre
l'objectif

Rapport 2017 - Analyse et observations

Conformément à sa mission et objectifs, GEI en tant qu'un organisme indépendant et non partisan de défense des droits et de la liberté de la presse à vocation internationale, hormis des communiqués de dénonciations, il publie des rapports avec des thèmes spécifiques en rapport avec l'actualité dans son rayon d'action.

Ce rapport public intitulé "Les crimes de sang en RD Congo : Que justice soit faite !" Présente en résumé des cas flagrants des violations des droits de l'homme ainsi que des atteintes aux libertés publiques en RD Congo et dans la sous-région des Grands Lacs d'Afrique, il présente les événements marquants la période allant de janvier 2010 au 30 novembre 2017.

Pourquoi le choix de la RDC ? Elle a enregistrée le plus grand nombre des cas des violations des droits de l'homme et d'atteinte aux publiques notamment de la presse durant la période susmentionnée. En outre, le siège régional du GEI se trouve en RD Congo où son activité est exercée sur toute l'étendue national, il bénéficie aussi de l'appui de ses partenaires locaux, association locales, et dispose un reseau national des correspondants.

Un fait inquiétant est que malgré le pullulement des ONG et des associations locales des réjouisse des droits de l'homme et le pluralisme des medias en RDC, la situation des droits de l'homme et de la liberté de la presse reste toujours préoccupante. Les défenseurs des droits de l'homme et les professionnels de la presse n'exercent pas convenablement leur métier à cause de :

- Le manque de viabilité des organisations de défense des droits de l'homme (ONGDH) et des organes de presse qui n'arrivent pas à fonctionner normalement.
- La cruauté et les actes criminels que les activistes des droits de l'homme et les journalistes subissent pour avoir dénoncé des violations des droits notamment de la criminalité, la corruption et de le détournement des fonds publics ou des biens sociaux les exposent à la mort ou à des poursuites judiciaires par ceux qui détiennent une portion de pouvoir.
- En outre, la culture de l'impunité décourage la bonne volonté des défenseurs de la vérité, c'est-à-dire les activistes des droits de l'homme et des journalistes professionnels, et donne place à des actes des justices populaires à la place du pouvoir judiciaire.
- Le manque de la loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, et la promulgation de la nouvelle loi sur l'exercice de la presse en RD Congo ne sécurise pas la profession.

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

- Et encore l'infiltration des agents de sécurité de l'Etat(les flics) dans les organisations des défenses des droits de l'homme et dans les médias expose de plus en plus les vrais professionnels du métier.

Tout ces faits énumérés présentent un tableau sombre sur l'avenir de la protection des droits de l'homme et de la liberté de la presse en RDC, l'on note que dans l'intervalle de 7ans, GEI a enregistré plusieurs cas des violations et des atteintes aux libertés publiques, l'année **2017** à elle seule s'est distinguée par :

- 375** cas de violations au *Droit à la vie*, surtout avec l'assassinat ignoble de 2 experts des Nations-Unies.
- 229** des cas de *Droit à l'intégrité physique* dont ont été la plupart des acteurs des partis politiques en RDC, les militants des mouvements citoyens, les journalistes et les activistes des droits de l'homme.
- 785** cas d'Arrestations arbitraires survenu dans la plupart des cas durant les manifestations politiques et des mouvements citoyens durant le 7 dernières années.
- 262** cas d'atteintes à la *Liberté d'expression* notamment (l'arrestation des journalistes, interdiction ou suspendu par le CSAC ou un simple communiqué du Ministère de la communication et des médias.

Tableau1 : Synthèse de la situation en 2017

N°	Type des violations	Nombre	%
1	Droit à la vie	375	12,79
2	Droit à l'intégrité physique	229	8
3	Arrestations arbitraires	785	27
4	Disparitions forcées	30	1
5	Violences sexuelles	230	7,85
6	Droits de l'enfant	263	8,97
7	Liberté d'expression/presse	262	8,94
8	Liberté d'association / réunion pacifique	49	1,67
9	Autres atteintes aux libertés publiques	708	24,16
Total		2931	100

A ces cas s'ajoutent le cas de *Disparition forcées* des manifestants des manifestations politiques (30 cas), *violences sexuelles* (230 cas), *Droits de l'enfant* violés dans des carrières miniers et dans des territoires occupés par les groupes armés (263 cas), *la liberté d'association/réunion pacifique* des opposants ou des mouvements citoyens réprimés (49 cas) ainsi que 708 autres cas d'atteintes aux libertés publiques, cela donne un total d'au moins **2931** des violations diverses des droits de l'homme.

Tableau 2 : Tableau comparatif Rapports 2009 et 2017

N°	Type des violations	2009	2017	Evolution
1	Droit à la vie	5000	375	-4625
2	Droit à l'intégrité physique	150	229	+79
3	Arrestations arbitraires	175	785	+610
4	Disparitions forcées	75	30	-45
5	Violences sexuelles	313	230	-83
6	Droits de l'enfant	31	263	+232
7	Liberté d'expression/presse	493	262	-231
8	Liberté d'association / réunion pacifique	25	49	+24
9	Autres atteintes aux libertés publiques	395	708	313
Total		6657	2931	-3726

Observations :

Dans son Rapport de 2009 intitulé " *RD Congo : Le Sang crie vengeance !*" Le Groupe Explorateur International avait enregistré **6657** cas des violations des droits de l'homme, avec une conséquence de 5.400.000 morts, tués à l'Est de la RD Congo par des groupes armés notamment par le CNDP de Laurent N'Kunda actuellement recherché par la CPI, Bosco Ntanganda ainsi que ses acolytes Sultani Makenga du M23, les ADF, ainsi que des groupes d'auto-défense les Maï-Maï, etc.

2011 l'année électorale, **3183** cas des violations des droits de l'homme a été enregistré, malgré la neutralisation des quelques groupes armés à l'Est de la RD Congo en l'occurrence le Mouvement du 23 mars (M23), les FDLR, et quelques groupes d'auto-défense populaires.

En 2016, **3201** cas a été enregistrés, c'était inhérents aux troubles préélectoraux. Hormis les massacres de Beni, du Kasaï avec les Kamuena Nsapu le nombre des cas de 2009 et 2017 montre un écart de **- 3726**.

L'année 2017, GEI a enregistré **2931** cas avec une diminution de **270** cas par rapport à l'année précédente. Notez que toutes les provinces de la RD Congo sont concernées dans le classement de types des violations, notamment 0,4 % (11 cas) des violations dans la province du Bas-Uélé, Kinshasa la capitale de la RD Congo avec 15,5 % (**454** cas) enregistré suite à des répressions répétées des manifestations politiques de ces dernières années, troubles postélectorale et l'opération "Likofi". La province d'Ituri avec 7,2% (**228** cas) enregistrés, surtout avec le recrutement des enfants comme combattants dans des conflits et l'exploitation de ceux derniers comme cuisiniers, concubines etc. dans des carrières miniers. L'espace Kasaï bas le record avec 26,9 % dans le classement avec **788** cas, le Nord-Kivu a

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

connu une diminution sensible avec 12,6 % par rapport à notre rapport précédent, c'est-à-dire **370** cas.

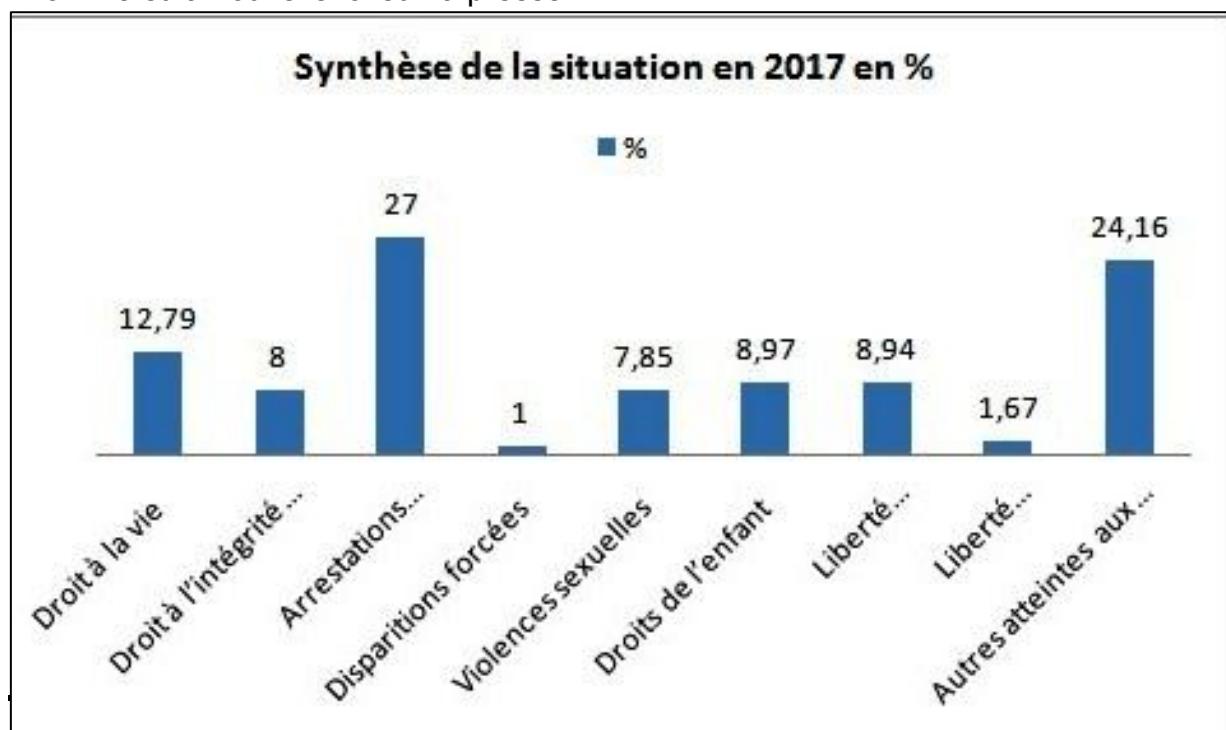
Les observations et l'analyse des tendances des assassinats et des massacres répétés ces dernières années, les motifs les plus cités s'avèrent être les conflits armés, la guerre et les manifestations politiques. Et cela malgré la présence des FARDC et de son allié la MONUSCO, les populations vivantes dans des villages isolés sont les premières victimes des tueries et des hostilités. Il semblerait que certains des tueurs porteraient même la tenue des FARDC !

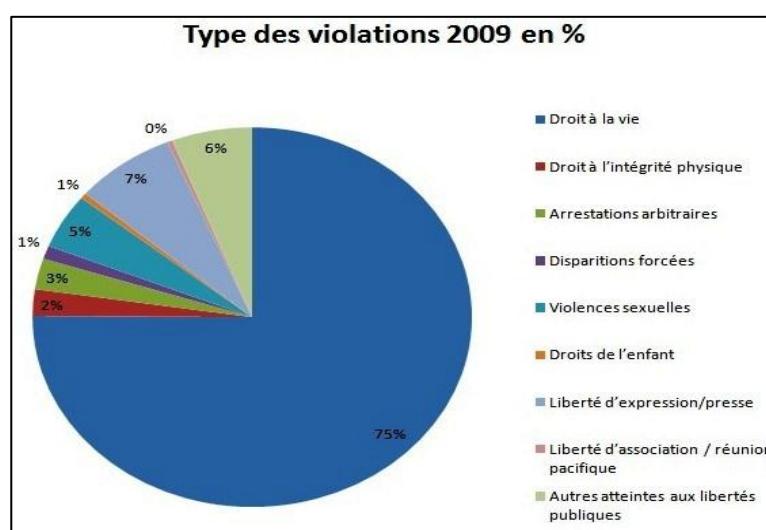
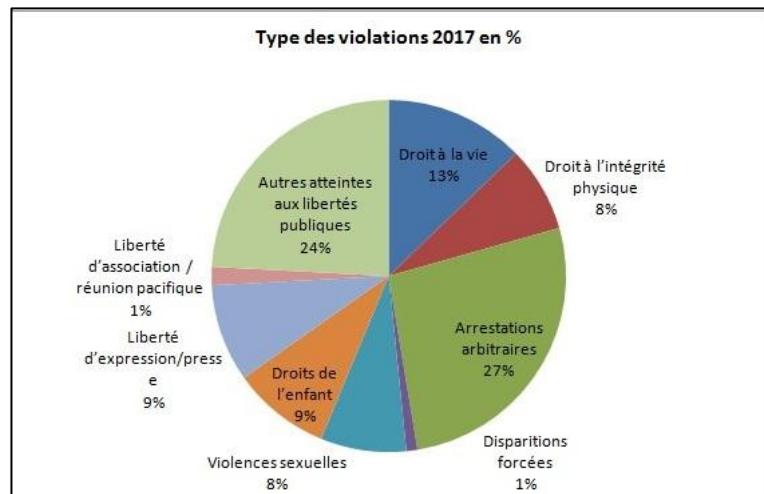
Hormis les massacres et assassinats qui constituent des graves violations de droits de l'homme, s'ajoutent les arrestations arbitraires et des disparitions forcées qui n'épargnent personne en RD Congo notamment les Défenseurs des droits de l'homme devraient être sur leurs gardes, parce qu'il n'existe à ce jour aucune loi qui les protègent, malgré des mécanismes de protection qui sont tombées obsolètes.

Quant aux journalistes, ils souffrent aussi de l'absence de la loi sur l'accès à l'information et la nouvelle loi sur la presse, si ces deux lois ne sont pas votées et promulguées les professionnels de la presse n'échapperont pas aux arrestations arbitraires et à des disparitions forcées récurrentes.

A ce jour, le Groupe Explorateur International (GEI) a totalisé ses 12 ans d'existence dans la défense des droits et de la liberté de la presse, à ce titre il contribue à la consolidation et au développement de la démocratie en RD Congo, et souhaite que la nation congolaise devienne réellement un modèle en matière de la promotion des droits de l'homme.

Pour ce, GEI exhorte le Président de la République Joseph Kabila de tenir sa parole d'être vraiment l'allié et le défenseur des activistes des droits de l'homme en commençant par la promulgation de loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme et la nouvelle loi sur la presse.





	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total			
TOTAL	375	229	785	30230	263	26249	708			2931			
TSUAPA	1	7	2	0	3	01	8			22			
TSHOPO	1		23			4	010	6		35			
TANGANYIKA	2		8		1	2	01	4		17			
SUD-UBANGI	0	3	2	0		23				28			
SUD-KIVU	13		23		12	1	6	8	4	77			
SANKURU	1	3		12	1	12	3	1	1	39			
NRD-UBANGI	6	1		67	0	15	8	0	32	130			
NORD-KIVU	60	21	23	1	29		135		45	9	47	370	
MONGALA	7	4	7	0	14		27		40	23		86	
MANIEMA	11	6	0	15	02		76					102	
MAI-INDO	0	6	0			37						43	
LUALABA	0			50								51	
LOMAMI	0	8	0			34						42	
KWILU	0	5	1			79						85	
KWANGO	0	7	2			26						35	
KONGO CTRL	36		4		12	0	6	3		25		86	
KINSHASA	23	75		200		10	76	13	54			454	
KASAI OR	17	14		74		29	0	25	2	27		192	
KASAI CNTRL	153		23		145		12	27	0	45	2	31	438
KASAI	45		13		24	0	23	0	15	2	26		148
ITURI	6	5	48	0	60		63	0	14	0	29		212
HAUT-UELE	0	8	0			16							24
HAUT- LOM	0	5	0	3		23							31
HAUT- KTGA	0	6	0		15		2		4				27
EQUATEUR	2			121		1	14	0	8				146
BAS-UELE	0		5	0	1		5						11
Type des violations	0												

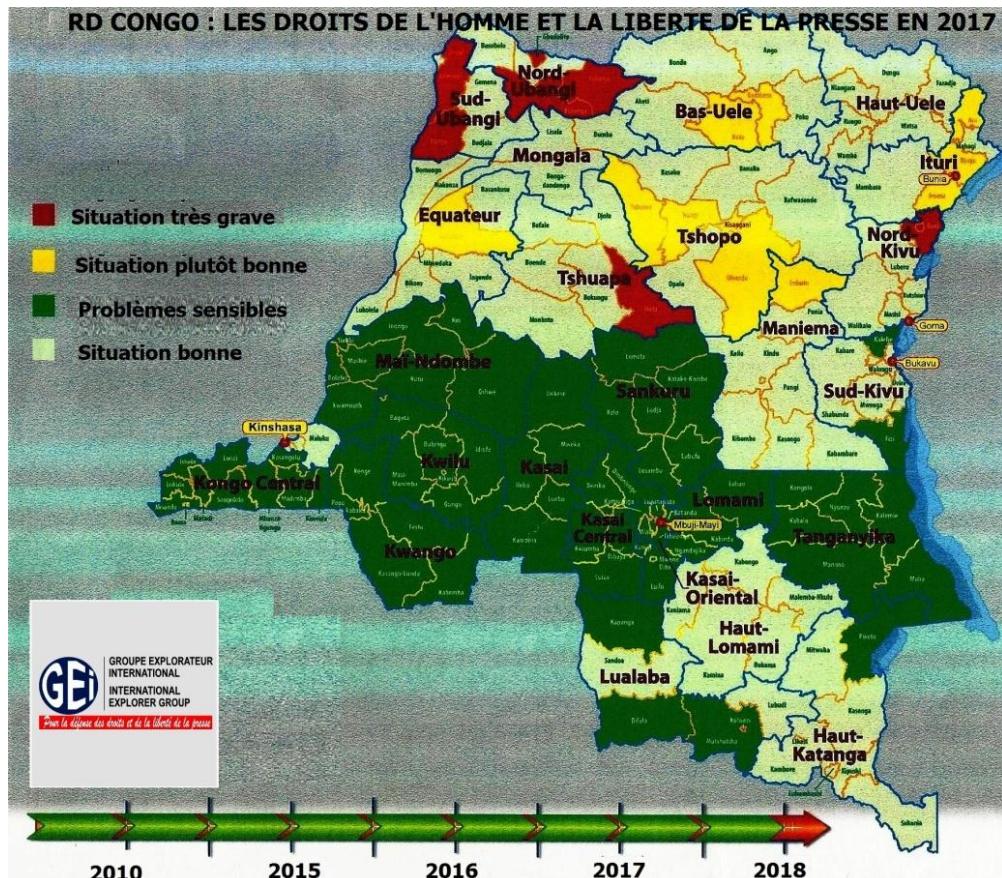
0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4 ■ 5 ■ 6 ■ 7 ■ 8 ■ 9 ■ Total

Partie 1

Les crimes de sang en R.D. Congo :

" Que justice soit faite !"



Conformément à sa mission, GEI publie chaque année des cas des violations massives des droits de l'homme et des atteintes aux libertés publiques et se trouve dans l'obligation de les dénoncer par tous les moyens possible.

Il s'agit spécifiquement des massacres, des exécutions sommaires et extrajudiciaires, des arrestations arbitraires, des disparitions forcées ainsi que des atteintes aux libertés fondamentales notamment de la presse en RD Congo, et dans la sous-région des grands lacs d'Afrique.

1. Les enquêtes du Groupe Explorateur International (GEI), les témoignages des victimes ainsi que les rapports des partenaires locaux confirmant les massacres et des exécutions des paisibles citoyens dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), à Kinshasa dans le cadre de l'opération "likofi", le Grand Kasaï presque un peu partout en RD Congo.
2. En septembre 2017, 644 violations des Droits de l'Homme sur l'ensemble du territoire de la RDC ont été enregistrées. Les agents de l'Etat ont commis 374 cas – soit 58% de cas des violations enregistrés et ont notamment été responsables de 270 atteintes aux droits de l'homme, soit deux tiers de plus qu'aux mois antérieurs, notamment l'exécution sommaire de 134 personnes, dont 16 femmes et 33 enfants.

3. Depuis octobre 2014, la ville de Beni et plusieurs localités du territoire d'Oïcha, Mbau, Mayimoya, Eringeti, Kamango, Beni-ville, Lubero et ailleurs près de 500 civils avaient été assassinés à l'arme blanche. Les sources fiables indiquent que les auteurs de ces tueries sont les combattants de la rébellion musulmane ougandaise de forces démocratiques alliées (ADF). Ces éléments ADF portaient l'uniforme des FARDC pour se camoufler. Ce modus opérandi s'apparente aux méthodes de tueries utilisées par les Inkotanyi lors de la conquête du Rwanda par les FPR d'autant plus que les forces de sécurité sur place étaient celles issues de cette lignée. Cette tuerie de populations ont duré jusqu'en 2016. Dernièrement, le 5 juillet 2016 ces éléments ont tué neuf personnes dans le village de Tenambo.
4. Le 13 août de la même année a eu lieu le plus grave épisode de tuerie, plus de 50 personnes ont été massacré, dont 15 femmes et deux enfants, dans les secteurs de Rwangoma et de Beni, à la périphérie du parc national des Virunga. Dguisés en gardes forestiers, les égorgueurs ont dressé une barrière à l'entrée du parc, près de Païda, où ils ont détenu, ligoté et tué des agriculteurs qui rentraient chez eux.
5. Le 4 janvier 2010, 3 personnes ont été tuées par l'attaque de l'ILRA.
6. A Faradje plus de 14000 déplacés de guerre vivent dans situation une précaire dans la province de l'Equateur.
7. A Dongo, jusqu'au mois de janvier la situation de la population civile inquiète toujours les autorités. 60000 personnes internes et 80000 personnes externes suite aux affrontements entre les FARDC appuyés par la MONUC et les Inyele, la population n'exerce dans une activité, et les villages désertes. Les gens se sont refugiés soit au Congo Brazzaville, soit en république centre africaine, selon la société civile du sud Ubangi. GEI avait lancé SOS pour les enfants déplacés, au sud Ubangi.
8. A Bukavu, précisément à Mwenge le 13 février 7 femmes ont été exécutées, suite à une attaque de FDLR.

Exécutions sommaire et extrajudiciaires

9. Au mois de septembre dernier, près de 75% violations ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (482 cas), entraînant la mort d'au moins 199 civils, dont 40 femmes et 39 enfants. Parmi toutes les parties au conflit, ce sont les militaires des FARDC qui ont commis le plus de violations dans ces provinces (105 cas, dont plus de la moitié au Nord-Kivu), dont l'exécution extrajudiciaire d'au moins 32 hommes, 12 femmes et cinq enfants, ainsi que les viols de 12 personnes. Parmi les groupes armés, les combattants de divers groupes Maï-Maï ont commis le plus grand nombre d'atteintes aux droits de l'homme, à savoir sur 55 atteintes sur les 264 commises par les groupes armés dans les provinces en conflit.
10. Dans les provinces non-affectées par le conflit, 162 violations des droits de l'homme ont été enregistrées au cours du mois de septembre à l'encontre de 297 victimes, parmi lesquelles 229 victimes d'atteintes au droit à la liberté et la sécurité de la personne. Près de la moitié de ces violations a été commise par des agents de la PNC (79 cas) et plus d'un quart des militaires des FARDC (45 cas). Près de deux tiers de ces violations ont été enregistrées dans les seules provinces du Haut-Katanga (41 violations), Kongo Central (36 cas) et de Kinshasa (23 cas).

11. Dans la ville de Kinshasa pendant l'opération "likofi" les sources concordantes confirment des exécutions sommaires et extrajudiciaires à l'encontre d'au moins 9 personnes, dont un mineur notamment dans plusieurs communes à savoir Bumbu, Selembao, Limete, Ngiri-Ngiri, Ngaliema, Lingwala et Kalamu, entre les 19 et 27 novembre 2013. Ces exécutions sommaires ont été commises par armes à feu, les victimes ont reçu au moins une balle dans le dos et/ ou dans l'entrejambe et/ ou à l'abdomen et/ ou dans la tête. Parmi ces victimes, l'on a pu identifier des petits commerçants, un pêcheur, un jeune diplômé, un joueur de football, un menuisier et un travailleur dans une cabine téléphonique. La majorité des victimes auraient été tuées dans leur quartier, parfois à la sortie de leur domicile par des agents de la PNC, portant des cagoules, certains munis d'armes à feu, et se déplaçant à bord de véhicule jeep sans plaque d'immatriculation.
12. Plusieurs personnes ont été tuées après avoir été arrêtées par la PNC dans le cadre de l'opération "likofi". Par exemple, le 24 novembre 2013, dans la commune de Bumbu, un homme a arrêté et détenu par des agents de la PNC dans un cachet du commissariat de ladite commune avant d'en être extrait et d'être tué par balle par des policiers.
13. Le 19 novembre 2013, un homme a été arrêté par des agents de police dans la commune de Limete, puis conduit dans la commune de Barumbu par ces mêmes agents où il a été tué par balle. Les corps des victimes ont été, tué pour la plupart, récupérés par des agents de la PNC tôt le matin, pour être emportés à bord d'un véhicule à la morgue de l'Hôpital Général de référence de Kinshasa. Des sources fiables indiquent que plusieurs dizaines de corps auraient été entreposé à la morgue.
14. Deux consultants du Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, crée par le conseil de sécurité, Michael Sharp et Zaida Catalan, leur chauffeur Isaak Kabuayi ainsi que deux conducteurs de motos taxi qui les accompagnaient ont été porté disparu le 12 mars 2017, sur l'axe Bakonde Tshimbulu, à 120 kilomètres au sud du Kananga (Kasaï Central). Ce groupe qui sillonnait la province du Kasai central à moto serait tombé entre les mains des forces négatives, non autrement identifiées, sur le pont Moyo, à proximité du village Ngombe, dans le secteur de Bakonde. Les recherches pendant près de deux semaines, ont permis de retrouver leurs corps. En mai dernier, le Gouvernement congolais a diffusé à la presse une vidéo présentée comme l'exécution des deux enquêteurs ONU tués au Kasaï, une « preuve » pour les autorités congolaises de la responsabilité des milices Kamuina Nsapu dans ce meurtre alors que l'ONU se dit « horrifiée » par cette diffusion.
15. Selon HRW et le BCNUDH, depuis le lancement de l'opération "likofi" par les autorités congolaises, 32 victimes de disparitions forcées, dont trois mineurs a été enregistré. Ces violations auraient été perpétrées par des agents de la PNC entre le 18/11/2013 et le 25/02/2014, notamment dans les communes de Kisenso, Mont-Ngafula, Limete, Lingwala, Ngaba, Kalamu, Makala, Masina et Lemba. Il y aurait eu parmi les victimes des étudiants ou élèves, des journaliers de certaines entreprises et des vendeurs en tout genre. L'âge des victimes serait compris entre 16 et 44 ans.
16. Le *modus operandi* est globalement le même pour tous les cas et est semblable à celui observé pour le cas d'exécutions sommaires et extrajudiciaires. La plupart des victimes ont été interpellés à leur domicile, tard dans la soirée ou

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

durant la nuit, par des agents de la PNC portant des cagoules, munis d'armes à feu et se déplaçant à bord de type *jeep* sans plaque d'immatriculation .

Les agents de la PNC auraient été accompagnés d'indicateurs pour les aider à identifier les victimes, par exemple le 11/02/2014, dans la commune de Lemba, où les agents de la PNC seraient arrivés à la maison des victimes en compagnie d'un indicateur.

Les victimes semblent avoir été interpellées de manière indiscriminée sans procédure d'identification préalable. En outre, les familles et proches des victimes ont effectué des recherches auprès des autorités, notamment policières, pour tenter de localiser leurs proches dont ils étaient sans nouvelles et se sont rendus dans plusieurs lieux de détention de la ville de Kinshasa à cette fin, mais leurs recherches n'ont pas abouti à leur localisation.

17. A Kinshasa, au mois de janvier un soldat àtué plus de 5 personnes suite a une affaire de femme à Mont- Ngafula jusque dans la commune de Lemba, quel spectacle !

Arrestations arbitraires

18. Les dirigeants de l'opposition congolaise ont été arrêtés arbitrairement par des autorités Congolaises, dans une tentative apparente de les réduire au silence. Avant la première manifestation du 19 janvier, les forces de sécurité ont séquestré deux leaders de l'opposition – Vital Kamerhe, chef de l'Union pour la nation congolaise (UNC), et Jean-Claude Muyambo, président du parti solidarité congolaise pour le développement (SCODE) – au siège de l'UNC à Kinshasa. Kamerhe et d'autres dirigeants de l'opposition ont affirmé à Human Rights Watch que plus de 20 policiers en uniforme avaient été déployées aux abords du siège de l'UNC pour les empêcher de partir, de 1h00 du matin à environ 15h30 de l'après-midi.

Au matin du 20 janvier, la police est entrée de force au domicile de Muyambo et l'a arrêté. Muyambo était l'un des principaux dirigeants d'opposition qui avaient appelé les Congolais à se mobiliser et à manifester. Il a été déféré devant un juge et inculpé d' « abus de confiance » et « stellionat » pour avoir vendu un immeuble qui ne lui appartenait pas, sur la base d'une plainte déposée contre lui par un client en 2002 – et retirée par la suite – dans sa province d'origine, le Katanga. Muyambo a été immédiatement transféré à la prison centrale de Kinshasa. Les autorités ont également arrêté le secrétaire général de SCODE, Cyrille Dowe, le 19 janvier. Il a été accusé d' « atteinte à la sûreté de l'Etat » car il avait photographié les forces de sécurité pendant les manifestations. Il est détenu dans un cachot de la police à Kinshasa.

19. Vers 20 heures dans la soirée du 21 janvier, des policiers militaires ont abordé Christopher Ngoyi, un militant des droits humains qui avait été impliqué dans la mobilisation de la population pour qu'elle participe aux manifestations, alors qu'il rencontrait des collègues dans un bar en plein air. Les quatre hommes l'ont fait monter de force dans une *jeep* blanche banalisée qui a alors quitté les lieux. Depuis, les membres de sa famille et ses collègues n'ont pas été en mesure de le localiser. Il a été libéré le 29 août 2016 avec les militants du mouvement pro-démocratie Lucha Fred Bauma et Yves Makwambala sur la décision de la Cour suprême de la justice après avoir



- 18 mois et 15 jours de détention sans procès.
20. A Goma, les autorités ont arrêté au moins 26 personnes, dont plusieurs dirigeants en vue de l'opposition, lors des manifestations le 19 janvier. Douze d'entre elles ont été remises en liberté provisoire le 21 janvier et trois autres ont été transférées devant un tribunal pour enfants.
21. A Kinshasa, le 06 janvier 2017, Serge Kabongo, l'Editeur du journal Métro News avait été arrêté arbitrairement par un groupe des agents en civil commandité par la Sonas, l'infortuné a été détenu pendant cinq mois à la prison centrale de Makala, pour avoir publié dans l'édition n°36 du 5 janvier 2017 de son journal un article intitulé : « Scandale à la direction de la Sonas : 1.300.000 \$ détournés ». Il a été libéré le 09 mai 2017 après avoir payé une caution, a –t-il déclaré au bureau exécutif du GEI.



Violences sexuelles

22. En RD Congo les violences sexuelles restent une source de préoccupation majeure en matière de droits de l'homme notamment par son ampleur systématique, en particulier dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Kasaï et dans le l'ex province orientale.
23. Le nombre de violences sexuelles liées au conflit est en hausse dans la province du Kasaï (71 victimes adultes). Ces violations ont été principalement commises en avril 2017.
24. L'on note que dans l'espace de 7 ans (2010 à 2017), un grand nombre de viols évalué à plus de 5500 cas ont été commis par des membres des forces de défense et de sécurité, tout comme par des groupes armés. Les acteurs étatiques sont responsables de 44% de ces violations et les soldats des FARDC sont responsables de 7%, les groupes armés de 49%, notamment les membres de la Force résistante patriotique de l'Ituri, des Maï-Maï –Nyatura et des Maï-Maï Raïa Mutomboki seraient responsables, respectivement de (33%, 9%, et 7%) des violations. Ces violences sexuelles se sont commises principalement durant les attaques contre les villages, en même temps que d'autres violations des droits de l'homme, telles que des massacres, la torture et des enlèvements.



Violation des droits de l'enfant

25. Entre octobre 2016 et octobre 2017, l'on a enregistré plusieurs violations graves des enfants en RD Congo. En tout 1500 cas ont été signalés, les principaux groupes armés qui ont recruté des enfants sont la Force des résistances patriotique de l'Ituri(FRPI), les Maï-Maï –Nyatura, l'Union des patriotes pour la défense des innocents, les Forces démocratiques pour la

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

libération du Rwanda – Forces combattantes Abacunguzi, les Maï-Maï – Yira et les Maï-Maï Raya Mutomboki. Une fille de 8 ans a été violée par un membre de la protection de l'enfance de la Police Nationale congolaise à Bukavu.

26. En 2017, 163 incidents impliquant 144 garçons et 18 filles victimes d'une ou plusieurs violations graves de leurs droits fondamentaux dans le contexte d'un conflit armé qui secoue les régions du Kasaï et de l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) ont été enregistrées. Le type de violations des droits de l'enfant le plus documenté lors de la période considérée est le recrutement et l'utilisation d'enfants comme combattants, cuisiniers, concubines, etc. 140 enfants en ont été victimes dont plus de la moitié est âgé de moins de 15 ans. Ce qui constitue un crime de guerre au regard des instruments juridiques internationaux. En outre, l'on a enregistré des cas de meurtres et mutilations (17 enfants victimes dont une fille), viols et violaces sexuelles (quatre filles victimes), enlèvement (un garçon victime) et attaque d'un centre de santé.



27. Sur l'ensemble des violations explorées, il est à noter que près de 96% sont attribuable en grande partie à la milice Kamuina Nsapu suivi des groupes armés Mayi – Mayi Mazembe, Rahiya Mutomboki Kazimoto, Rahiya Mutomboki Kabazimya, CNDR, Mayi- Mayi Charles, Nyatura, Mayi-Mayi Kifuafuan, APCLS, FDLR/ Foca et FRPI. 4% des violations perpétrées contre les enfants ont été causées suite à la manipulation d'engins explosifs et lors d'échanges de tirs survenus au cours d'un effrontement armé entre les FARDC et le groupe armé Nyaturé dans le petit Nord.

28. Dans le Kasaï central, nous avons eu connaissance de violences survenues dans le courant de mai à juin 2017, causant la mort de plusieurs enfants associés à milice Kamuina Nsapu.

29. De plus, des rapports concordants indiquent de nouvelles vagues de recrutement d'enfants par la milice dans certains groupements des environs de Kananga et Tshimbulu. Il ya des raisons de penser que ces nouveaux recrutements font suite à la réunion de plusieurs leaders du groupe insurrectionnel, tenue le 5 aout 2017 à sabanga, 55 km au nord de Tshimbulu, territoire de Dibaya, Kasaï central. Nos partenaires s'emploient à faire la vérification de ces assertions.

30. A Lubero et Butembo, la situation s'est avéré fortement instable, exposant ainsi les enfants à des risques importants pour leur sécurité et leur bien-être. Des groupes armés non identifiés continuent de commettre des crimes à l'encontre de la population, de recruter et violer les droits des enfants. Le 15 aout, un centre de santé dans le district de Butembo a été attaqué et son staff physiquement maltraité par des hommes armés non identifiés.



31. 67 enfants (55 garçons et 12 filles) ont été victimes de violations graves de leurs droits fondamentaux dans les provinces des Kasaï et dans l'est du pays, ces violations concernent en majeur partie l'enlèvement, le recrutement et l'utilisation d'enfants. Au total 33 enfants ont été recrutés et utilisés par la milice Kamuina Nsapu et des groupes armés. Prés de la moitié d'entre eux, n'a pas encore atteint l'âge de 15 ans. Ceci constitue un crime de guerre.

32. Durant la période en révision, 29 cas d'enlèvement d'enfants ont été enregistré dans les localités de Kalemie, Bunia, Béni et Butembo, soit une augmentation considérable par rapport à notre précédent rapport. Cela s'explique par la recrudescence des activités des groupes armés dans ces zones. De plus, l'on a enregistré deux meurtres (un garçon et une fille) et trois viols sur mineures. Les responsables sont des éléments de la milice Twa, des groupes armés Mayi – Mayi Mazembe, ADF et FRPI ainsi que des agents des forces de défenses congolaises. Et depuis le 22 aout 2017, le tribunal militaire de Bunia conduit des audiences foraines à Mambasa. Parmi les cas à traiter, on compte 11 cas de viols de mineures âgées de 13 à 17 ans commis par des agents des FARDC et de la PNC

33. A Kananga un pasteur a violé et engrossé une fille de 15 ans, traduit en justice par la famille de la fille, l'homme aurait fait subir à l'adolescente de 15 ans plusieurs viols. Il est actuellement aux arrêts au parquet de grande instance de Kananga où l'affaire est instruite. Outrage à la pudeur sur une mineure de 15 ans, viol incestueux aggravé, violences, pratique de sorcellerie et menace de mort, tels sont le faits reprochés à Muamba, pasteur dans une église de réveil à Kananga. Elysée, la victime aujourd'hui âgée de 15 ans, est la fille ainée du couple Ngalamulume, ses parents spirituels avec lesquels elle vit depuis toute petite.

D'après le procès- verbal dressé dans cette affaire, Muamba, son géniteur spirituel âgé de plus de 40 ans, l'a désorienté et faire subir à sa fille des viols à plusieurs reprises. Les croyants de cette église indiquent l'homme de l'église a monté un scenario selon lequel la fille était possédé par les esprits maléfiques et était à l'origine de malheur de sa maman.

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

Profitant de la distance de cette situation à créée entre la mère et la fille, « l'homme de Dieu » a rassuré la fille alors âgée de 15 ans, qu'il allait la désenvouter des esprits démoniaques à l'aide d'un remède, et le traitement devait se faire par le sexe.

A en croire les propos de la victime, le papa pasteur lui a fait subir ce supplice pendant une période d'au moins trois mois, période à l'issue de laquelle elle affirme avoir contracté une grossesse dont l'auteur était son père spirituel qui a vite fait de l'emmener dans centre médical pour ce faire avorter.

34. Dans les Kasaï, des affrontements entre la milice du chef Mbuyu et FARDC ainsi que les exactions commises par éléments de la milice Bana mura ont conduit à des violations graves commises contre les enfants, surtout ceux séparés de leurs parents après les attaques de leurs villages. Des témoignages inquiétants indiquent que la milice soutenue par le Chef Mbuyu, serait en plein processus de recrutement et sème l'insécurité sur l'axe Kananga – Tshikapa..

Situation humanitaire

35. La situation humanitaire continue de dégrader en République Démocratique du Congo du fait de l'activité des groupes armés, des troubles et de la recrudescence des violences intercommunautaires. L'on estime à plus de 10 millions le nombre des personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire, y compris quelques 2 millions de déplacés. En 2016 – au premier trimestre de 2017, plus de 500 000 personnes ont été déplacées, 39% dans le Nord-Kivu, 30 % dans l'espace Kasaï, au 31 septembre 2017 l'on a compté plus de 388 000 réfugiés, et demandeurs d'asile dans le pays, dont environ 245 000 du Rwanda, 120 000 de la République centrafricaine, 35 000 du Burundi et 15 900 du Soudan du Sud, plus de 500 000 des Kasaïens seraient déplacés en Angola, la province du Kwilu, Kwango et dans la ville de Kinshasa. Et au dernier trimestre, novembre 2017 au total 4 millions des déplacés internes en RD Congo.



36. L'insécurité constitue un obstacle majeur à l'accès humanitaire en RD Congo en générale et continue d'entraver l'acheminement de l'aide aux personnes en détresse. Les humanitaires sont victimes des embuscades tendues par des rebelles ou groupes armés à des voitures des ONG ainsi que des enlèvements, assassinats ont été signalés. Depuis 2012 le nombre d'incidents contre les humanitaires a augmenté de 20 %.

Liberté de la presse

37. Au cours de la période en revue, GEI a documenté plusieurs atteintes à la liberté d'expression notamment de la presse, souvent en lien avec les atteintes à la liberté d'opinion, contribuant ainsi à un atmosphère d'intimidation et de rétrécissement de l'espace démocratique en RD Congo. GEI est préoccupé sur l'augmentation du nombre de cas de violations et/ ou de menaces à l'encontre de professionnels des médias, de défenseurs des droits de l'homme et d'opposants politiques.

38. Les cas enquêtés par GEI montrent que la liberté d'expression est souvent violée par le biais d'atteinte à d'autres droits civils et politiques, tels que des entraves à la liberté de réunion pacifique ou des mauvais traitements infligés en raison des opinions d'une personne. Des agents de l'Etat ont, de manière récurrente, recouru à des convocations dans le bureau de l'ANR et procédé à des arrestations, avec pour effet d'intimider des personnes qui critique des autorités ou celles perçues comme telles.
39. A titre d'exemple, le 13 juillet 2015, à Kinshasa, des agents de l'ANR ont arrêté un distributeur du journal C-News et deux personnes travaillant à l'imprimerie du même journal, qu'ils ont placée sous scellés. Les trois personnes arrêtées seraient toujours détenues à l'ANR au moment de la rédaction de ce rapport, sans qu'aucune poursuite judiciaire n'ait été engagée à leur rencontre.
40. Par ailleurs, le directeur de publication du même journal a reçu une convocation de la police judiciaire le 1^{er} juillet 2015, en lien avec un article publié le 29 juin 2015 qui appelait le conseiller spécial du chef l'Etat en charge de la lutte contre la corruption à initier des enquêtes sur l'origine de l'enrichissement de la famille présidentielle. C News est le successeur du journal Congo News, dont l'éditeur Mike Mukabayi a été libéré le 16 juillet 2015 à Kinshasa après avoir purgé une peine de 11 mois de prison pour imputation dommageable.
41. Le 21 juillet 2015, à Kananga, province du Kasaï occidental, sur instruction du parquet général, un magistrat du parquet de grande instance a procédé à l'arrestation d'un journaliste de la chaîne de Radio Full-contact, émettant à Kananga, pour avoir tenu des propos diffamatoires à l'endroit du gouverneur de province au cours d'une émission intitulée « Kazolo dilumbuluile » (réveille-toi pour défendre tes droits). Au cours de cette émission, le journaliste aurait déclaré que « le gouverneur n'avait plus de pouvoir qu'il n'avait qu'à partir et qu'il avait laissé la province avec beaucoup des dettes ». le journaliste a été mis en détention le jour même, puis libéré deux jours après, suite à la pression de députés provinciaux.



42. Daniel Nsafu arrêté dans des conditions obscures depuis lundi 1 juin 2015 à Matadi, dans la province du Kongo Central pour imputation dommageable à l'endroit du député national Muller Lutelo, selon le Parquet de Matadi qui a renvoyé l'affaire au Tribunal de Paix de Matadi, l'éditeur du journal Les Points Saillants Plus s'est livré dans des accusations relatives aux détournements sans preuve. Dans le lot, le Tribunal de Paix de Matadi a laissé l'élu national Albert Puela et l'ancien vice Gouverneur de la province du Bas-Congo Déo Nkusu se sont constitués partie civile sans passés par le Parquet. Pour la défense, la constitution de Déo Nkusu et Albert Puela en partie civile devant le Tribunal de Paix de Matadi est un vice. A en croire la défense, le juge du Tribunal de Paix n'a même pas voulu entendre l'exception soulevée par la défense et a préféré joindre cette exception au fond. Selon un analyste juridique l'acte posé par le juge du Tripaix montre qu'il va se prononcer une fois pour toute. Aussitôt, l'infortuné a fait appel devant le Tribunal de Grande Instance. Mais à la grande surprise de l'assistance, le Ministère public a évoqué l'absence de preuve matérielle de la cassation évoquée par l'éditeur du journal Les Points Saillants Plus. Selon des sources à Matadi, des témoins auraient vu le Ministère public donner des ordres au Greffe de fermer pour empêcher la défense d'avoir accès à la copie du jugement reprenant la cassation. Conséquence, le procès a poursuivi son cours normal comme si de rien n'était. Il a été condamné à deux ans de prison ferme. Il a déjà retrouvé sa liberté au moment de la rédaction de ce rapport.



Autres atteintes aux libertés publiques

43. En septembre 2016, 54 personnes sont mortes après que les forces de défense et de sécurité aient fait un usage excessif de la force contre les manifestants qui demandaient que les délais constitutionnels soient respectés et que le président Kabila démissionne à la fin de son second mandat.

44. Le dernier trimestre de 2017, l'on a enregistré 112 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à la restriction de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais. Ce chiffre démontre une persistance des restrictions de l'espace démocratique et porte à 2.070 le nombre total de violations des droits de l'homme de ce type depuis le 1^{er} janvier 2015, dont 708 cas en 2017. Les principaux auteurs présumés de ces violations restent les agents de la PNC (52 cas) et les militaires des FARDC (27cas).



Les violations les plus rapportées sont les atteintes aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne (38 cas), à la liberté de réunion pacifique (33 cas) et à la liberté d'opinion et d'expression (16 cas), principalement au Nord-Kivu (25 cas), à Kinshasa (14 cas), au Kasaï Central (11cas), au Kongo Central (11cas) et au Haut-Katanga (10 cas).

45. Dans le contexte des manifestations de janvier 2015 contre le projet de loi électorale, le gouvernement a bloqué l'accès aux services de messageries courtes (SMS) et à Internet, du 20 janvier aux 7 et 8 février 2015 respectivement. L'accès aux réseaux sociaux a été bloqué jusqu'au début du mois de mars 2015, le gouvernement justifiant cette mesure par la propagation de rumeurs et de fausses images.
46. Certains programmes télévisuels et des stations de radio ont été suspendus durant cette période. A titre d'exemple, le 17 janvier 2015, Canal Kin télévision (CKTV) qui appartient au leader de l'opposition Jean-Pierre Bemba, et la Radio Télé Catholique Elikya (RTCE) ont été suspendues. Les autorités leur reprochaient d'avoir diffusé des messages incendiaires en lien avec le projet de loi électorale. La chaîne CKTV était toujours suspendue lors de la rédaction de ce rapport, tandis que la RTCE a pu de nouveau émettre dès le 16 juin 2015. A Lubumbashi (au Katanga) RTV Watansi fermée, et son signalé coupé.

Processus électoral

47. Dans le cadre du processus électoral en RD Congo, entre janvier 2010 et le 30 octobre 2017, GEI a enregistré des milliers des violations des droits de l'homme, dont les plus frappantes dans les provinces suivantes de Kinshasa (330 cas), du Nord –Kivu (270 cas), du Sud-Kivu (200 cas), du Kasaï oriental 180 cas, la province Orientale (17 cas), du Kasaï occidental (110 cas), du Katanga (70 cas), du Bas-Congo (60 cas), de l'Equateur (20 cas) et du Maniema (20 cas). Les provinces les plus touchées sont celles dans lesquelles les partis politiques d'opposition et la société civile sont les plus actifs ou celles qui sont convoitées tant par la majorité que l'opposition.
48. Les types de violations les plus rapportés sont les atteintes au droit à la liberté d'expression (41 cas). Les victimes sont principalement des membres de partis politiques d'opposition (111 cas). Et de la société civile, notamment des mouvements citoyens (50 cas), ainsi que des professionnels des médias (22 cas).

Groupe Explorateur International

A5, Av. Bonga Bloc 2 – Place de la Victoire
 Kinshasa/Kalamu - B.P.: 15094 Kin 1
 Tél. : (+243)815019835 - 0899325862 - 0998130513
 Internet / E- Mail : groupeexplorateur@yahoo.fr
 République Démocratique du Congo

N/REF. : 01/GEI/RDC/2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Groupe Explorateur International pour la défense des droits et de la liberté de la presse (GEI) est profondément préoccupé par les assassinats répétés, arrestations, menaces, intimidations et les poursuites judiciaires que subissent les journalistes et les médias en République démocratique du Congo.

GEI condamne haut et fort l'assassinat du journaliste reporter-cameraman Patient Chebeya Bankomé (35 ans) travaillant pour plusieurs organes de presse de Beni, assassiné dans la nuit du 5 au 6 avril 2010 à 22h par deux hommes armés. Il est le 4^{ème} journaliste tué dans la province du Nord-Kivu, et le 6^{ème} journaliste tué en RD Congo en l'espace de 5 ans. Dans la ville de Kinshasa, GEI dénonce les arrestations sommaires, menaces et intimidations dont les journalistes sont sujets de la part de quelques mandataires véreux qui veulent museler la presse congolaise, parce qu'ils détiennent une portion de pouvoir et les moyens nécessaires de les faire taire.

GEI rappelle que cette situation est un sabotage pour le développement de la démocratie en République démocratique du Congo et réclame une enquête sérieuse pour mettre hors d'état de nuire les ennemis de la presse.

De cette situation, GEI relève l'intolérance et la culture de l'impunité de la part des membres du gouvernement, des mandataires et même du pouvoir parlementaire en refusant le démantèlement de l'industrie des crimes.

Convaincu du fait que la liberté de la presse est toujours menacée et que les droits des journalistes ne sont pas respectés, soucieux de tous les risques que courent les journalistes dans l'exercice de leur profession, tenant compte de l'importance de la circulation libre de l'information, GEI lance un appel au gouvernement pour une conscience démocratique, afin de protéger les professionnels des médias et de libérer l'exercice de la presse en Rd Congo.

Par ailleurs, au regard du pluralisme des médias garanti par la constitution congolaise, GEI dénonce et condamne la suspension et l'interruption prolongée du relais FM de la Radio France Internationale(RFI) et demande le rétablissement dudit relais sans conditions.



Fait à Kinshasa, le 15 avril 2010

Prof. MIMBU KANGU Samuel
 Président

Tableaux Synthèses des violations des droits en RD Congo

TABLEAU 1 : Rapport 2017 : synthèse par province

N°	Type des violations	BAS-UELE	EQUATEUR	HAUT-KTGA	HAUT-LOM	HAUT-UELE	ITURI	KASAI	KASAI CNTRL	KASAI OR	KINSHASA	KONGO CTRL	KWANGO	KWILU	LOMAMI	LUALABA	MAI-INDO	MANIEMA	MONGALA	NORD-KIVU	NRD-UBANGI	SANKURU	SUD-KIVU	SUD-UBANGI	TANGANYIKA	TSHOPO	TSHUAPA	TOT
1	Droit à la vie	0	2	0	0	0	6	45	153	17	23	36	0	0	0	0	0	2	7	60	6	1	13	0	2	1	1	375
2	Droit à l'intégrité physique	0	0	0	0	0	5	13	23	14	75	4	0	0	0	0	0	1	4	21	2	3	23	3	8	23	7	229
3	Arrestations arbitraires	5	121	6	5	8	48	24	145	74	200	12	0	0	0	0	0	6	7	23	67	12	12	2	2	4	2	785
4	Disparitions forcées	0	0	0	0	0	0	0	12	4	12	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	30
5	Violences sexuelles	0	14	0	0	0	60	23	27	29	1	0	0	0	0	0	0	0	14	29	15	12	6	0	0	0	0	230
6	Droits de l'enfant	0	0	0	0	0	63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	27	135	8	3	8	0	0	1	3	263
7	Liberté d'expression/presse	0	0	15	0	0	0	15	45	25	76	6	7	5	8	0	6	0	4	45	0	1	4	0	0	0	0	262
8	Liberté d'association / réunion pacifique	1	1	2	3	0	1	2	2	2	13	3	2	1	0	1	0	2	0	9	0	1	1	0	1	0	1	49
9	Autres atteintes aux libertés publiques	5	8	4	23	16	29	26	31	27	54	25	26	79	34	50	37	76	23	47	32	6	9	23	4	6	8	708
	Total	11	151	27	31	24	228	148	448	192	454	50	35	85	42	51	43	102	86	370	130	39	77	28	17	40	22	2931

Les 26 provinces de la RDCONGO : Bas-Uélé (Buta),Equateur (Mbandaka),Haut-Katanga (Lubumbashi), Haut-Lomami (Kamina), Haut-Uélé (Isiro), Ituri (Bunia), Kasaï (Luebo), Kasaï-Central (Kananga), Kasaï-Oriental (Mbuji-Mayi), Kinshasa (Kinshasa), Kongo Central (Matadi), Kwango (Kenge), Kwilu (Bandundu), Lomami (Kabinda), Lualaba (Kolwezi), Mai-Ndombe (Inongo), Maniema (Kindu), Mongala (Lisala), Nord-Kivu (Goma), Nord-Ubangi (Gbadolite), Sankuru (Lusambo), Sud-Kivu (Bukavu), Sud-Ubangi (Gemena), Tanganyika (Kalemie), Tshopo (Kisangani), Tshuapa (Buende).

Tableau 2 : Synthèse de la situation par année (2017– 2010)

N°	Type des violations	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
1	Droit à la vie	375	492	320	185	290	302	370	145
2	Droit à l'intégrité physique	229	350	204	198	143	137	520	197
3	Arrestations arbitraires	785	790	301	221	274	293	571	253
4	Disparitions forcées	30	45	20	16	16	110	246	7
5	Violences sexuelles	230	270	265	289	294	304	367	492
6	Droits de l'enfant	263	325	311	326	342	401	437	604
7	Liberté d'expression/presse	262	152	147	182	153	262	271	167
8	Liberté d'association / réunion pacifique	49	67	39	45	35	20	5	3
9	Autres atteintes aux libertés publiques	708	710	1070	686	531	497	396	324
Total		2931	3201	2677	2148	2078	2326	3183	2192

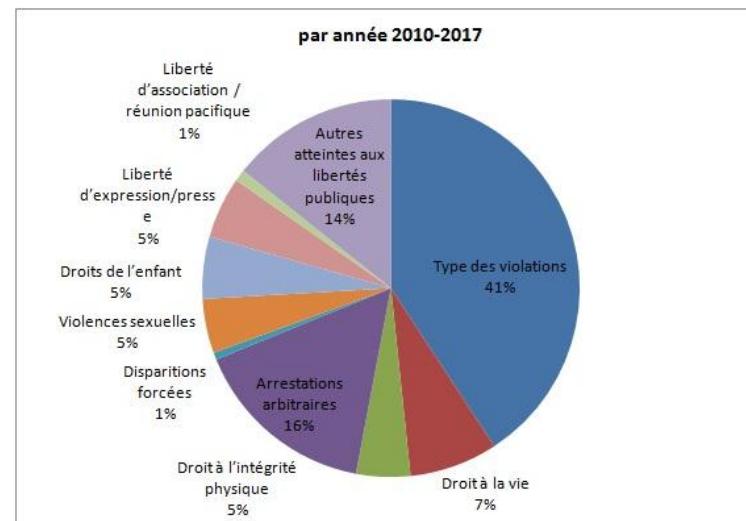
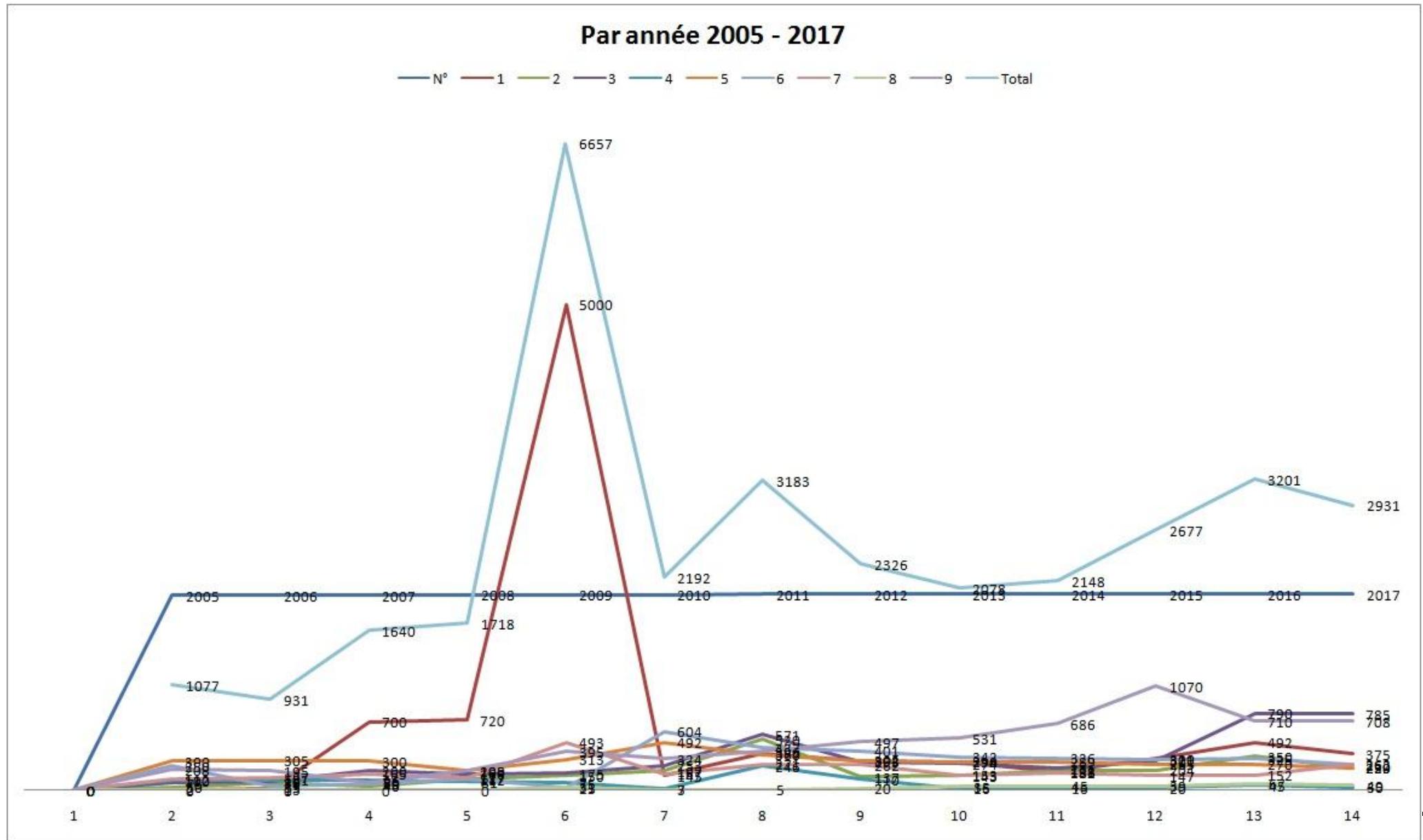


Tableau 3 : evolution de 2005 à 2017

N°	Type des violations	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1	Droit à la vie	2	13	700	720	5000	145	370	302	290	185	320	492	375
2	Droit à l'intégrité physique	30	70	40	112	150	197	520	137	143	198	204	350	229
3	Arrestations arbitraires	75	85	200	166	175	253	571	293	274	221	301	790	785
4	Disparitions forcées	100	101	96	81	75	7	246	110	16	16	20	45	30
5	Violences sexuelles	300	305	300	200	313	492	367	304	294	289	265	270	230
6	Droits de l'enfant	250	35	69	117	31	604	437	401	342	326	311	325	263
7	Liberté d'expression/presse	112	127	165	127	493	167	271	262	153	182	147	152	262
8	Liberté d'association / réunion pacifique	0	0	0	0	25	3	5	20	35	45	39	67	49
9	Autres atteintes aux libertés publiques	208	195	70	195	395	324	396	497	531	686	1070	710	708
Total		1077	931	1640	1718	6657	2192	3183	2326	2078	2148	2677	3201	2931

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"



LA UNE

EXCLUSIF: 14 DOSSIERS DU SPÉCIAL LUZOLO AU PGR

Liste provisoire des mandataires ciblés

Hormis les mandataires objets des accusations du Conseiller spécial antifraude, des soupçons de blanchiment des capitaux sont retenus contre les sociétés pétrolières Cobil, Total et Engen en complicité avec les banques correspondantes, notamment RawBank, BCDC, ECOBANK, Standard Bank tandis que Bivac, Congo Futur, Midema, Socimex... sont accusés de fraude fiscale

Note technique à Monsieur le Procureur Général de la République

Concerne : Liste des dossiers transmis

1. RVA :

Monsieur BILENGE ABDALAH, Directeur Général de la RVA, ainsi que son Directeur financier, Monsieur MWAMBA SABTI, sont soupçonnés de détournement des deniers publics d'ordre de 48.231.788,83 USD. Il leur est également reproché d'avoir hypothéqué toutes les recettes de la RVA à la RAWBANK en signant un contrat de gré à gré qui leur permet, sous couvert d'une gestion opaque de l'IDF (Go-Pass), de retirer des sommes colossales auprès de la RAWBANK sans justifications.

2. DGI :

Il est reproché à l'ancien Directeur Général de la DGI, Monsieur LOKADI MOGA, en complicité avec le Directeur des Grandes Entreprises, Monsieur MBUYU, et le Receveur Principal, Monsieur MBAMBU MUNUKI, de faire de la corruption pour avoir dégrévé totalement la somme de 226.525.602.628,11 FC, somme que devait au Trésor Public la société MINOCONGO à travers la DGI. Les responsables de ce fait de corruption au niveau de MINOCONGO sont Monsieur KANSOU SAEB.

Il est également reproché à la société MINOCONGO d'avoir transféré au moyen des licences d'importation modèle IB à travers BYBLOS BANK la somme de 54.637.831,40 USD. Ce qui constitue un blanchiment des capitaux.

3. OGOFREM :

Il est reproché à Monsieur Anatole KIKWA, ancien Directeur Général de l'OGOFREM, ainsi que son Directeur financier, Monsieur NUMBI YANGA et Jean-Marie, d'avoir détourné la somme de 7.019.684.194,32 FC et 15.797.745.994,50 FC issues respectivement de la TVA et de l'IPR collectées et à reverser dans le compte du Trésor Public.

4. COBIL, TOTAL et ENGEN

Des soupçons de blanchiment des capitaux sont retenus contre ces sociétés pétrolières en complicité avec les banques correspondantes, notamment RAWBANK, BCDC, ECOBANK, STANDARD BANK. Elles sont accusées d'avoir transféré à l'aide des licences d'importation des fonds à l'extérieur du pays sans contrepartie des marchandises. Les montants documentés s'élèvent à 104.171.993,23 USD.

5. BIVAC

Il est reproché à la société BIVAC le non-paiement des impôts IPR évalué de 2006 à 2014 à 26.069.944,84 USD. Il s'ensuit également que la société BIVAC est faite complice des importateurs dans le transfert des devises à l'extérieur du pays au moyen des licences d'importation. Les sommes supposées transférées illégalement s'élèveraient à 38 milliards USD par BIVAC RDC au préjudice de l'Etat congolais.

6. LAC :

Il est reproché au liquidateur de LAC, Monsieur SENGAMALI, de spolier les biens meubles et immeubles de cette société en liquidation et d'avoir détourné les recettes issues de la vente de certaines maisons de cette société. Les recettes de deux actes de vente de deux immeubles qu'il reconnaît avoir vendus s'élèvent à 1.050.500 USD.

7. CONGO FUTUR, MIDEWA et SOCIMEX

Les documents que nous avons reçus de la DGI sur la fraude fiscale perpétrée par les sociétés CONGO FUTUR, MIDEWA, SOCIMEX et consorts, certifient que pour la période de 2010 à 2014, ces sociétés sont redevables de plusieurs millions de dollars qui sont répartis comme suit :

• CONGO FUTUR	: 2.834.907.824 FC
• MIDEWA	: 32.251.012.899 FC
• FOUMANI CONGO	: 2.251.583.838 FC
• BOLLORÉ AFRICA LOGISTIQUE	: 2.871.132.770 FC
• SOCIMEX	: 9.911.922.373 FC

8. ZENITH :

Cette société a perçu pour la construction de sept passerelles sur le boulevard Lumumba, un montant de 10,5 millions USD sur les 12 millions USD qu'il était convenu qu'il leur soit payé. A ce jour, seulement trois passerelles ont été construites. Il s'agit d'un cas flagrant de détournement.

Fait à Kinshasa, le 4 août 2017
LUZOLO-BAMBI Lessa

AfricaNews est en mesure de donner certains détails se rapportant aux 14 dossiers judiciaires que le Conseiller spécial du Chef de l'Etat en matière de lutte contre la fraude, le blanchiment des capitaux, Luzolo Bambi, a transmis le 4 août 2017 au Procureur général de la République, Flory Kabange Numbi. Des enquêtes susceptibles de faire tache d'huile au moment l'Etat est presque en cessation de

le Directeur général de la Régie des voies aériennes -RVA-, Bilengé Abdalah ainsi que son directeur financier Mwamba Sabiti, soupçonnés de détournement des deniers publics d'ordre de 48,2 millions de dollars et d'avoir hypothéqué toutes les recettes de la RVA à la RawBank en signant un contrat de gré à gré qui leur permet, sous couvert d'une gestion opaque de l'IDF (Go-Pass), de retirer des sommes

entre les mains des fossoyeurs de l'économie alors que fonctionnaires et agents de l'Etat sont impayés depuis près de deux mois. Du jamais vu dans les dernières années. Ce qui fait dire à certains que l'opération lancée par Luzolo vise à sauver les meubles. L'aancien Directeur général de la Direction générale des impôts -DGI-, Dieudonné Lokadi Moga, est cité pour des faits de corruption, « en complicité avec » le Directeur des grandes entreprises Mbuya et le Receveur principal Mbambi Munuki. Il leur est reproché d'avoir dégrévé totalement la somme de 226.525.602.628,11 francs congolais payée au Trésor par la société Minocongo. Le nom de Kansou Saeb, patron

de Minocongo, y apparaît également. Luzolo accuse également la société Minocongo de blanchiment des capitaux pour avoir transféré, au moyen des licences d'importation modèle «IB» à travers Byblos Bank, la somme de 54,6 millions de dollars.

Des banques trempées dans la magouille jusqu'au cou Anatole Kikwa, l'ancien Directeur général de l'OGOFREM, n'est pas en reste. Il est indexé pour détournement présumé, de connivence avec son directeur financier Numbi Yanga, de la somme de la somme de 7.019.684.194,32 FC et 15.797.745.994,50 FC issues respectivement de la TVA et de l'IPR collectées et à reverser dans les comptes du Trésor. Le liquidateur de Lignes aériennes congolaises -LAC-, Norbert Sengamali, est également dans le viseur du Spécial Luzolo. Grief retenu à sa charge, spoliation des biens meubles et

immeubles de cette société en liquidation et détournement des recettes issues de la vente de certaines maisons de cette compagnie aérienne. Les recettes de deux actes de vente de deux immeubles qu'il reconnaît avoir vendus s'élèvent à 1 million de dollars.

Hormis les mandataires objets des accusations du Conseiller spécial antifraude, des soupçons de blanchiment des capitaux sont retenus contre les sociétés pétrolières Cobil, Total et Engen en complicité avec les banques correspondantes, notamment RawBank, BCDC, ECOBANK, Standard Bank. « Elles sont accusées d'avoir transféré à l'aide des licences d'importation des fonds à l'extérieur du pays sans contrepartie des marchandises », lit-on dans la note technique, où il est précisé que les montants documentés s'élèvent à 104.171.993,23 dollars. Bivac, Congo Futur, Midema et Socimex ont,

selon les documents reçus par les services de Luzolo, versé dans la fraude fiscale pour la période allant de 2010 à 2014 et doivent, pour ce fait, plusieurs millions de dollars à l'Etat. Il s'agit de 2,8 milliards de francs pour Congo Futur, 32,5 milliards de francs pour Midema, 2,2 milliards de francs pour Fouani Congo et 9,9 milliards de francs pour Socimex.

Zenith, la société qui a perçu 10 millions de dollars pour la construction de sept passerelles sur le boulevard Lumumba, figure également sur cette liste. On apprend que les 14 dossiers présentés au PGR ne constituent qu'une première vague. Des sources dignes de foi évoquent environ 50 dossiers concernant également des ministres en poste et honoraires, des gouverneurs, des opérateurs économiques privés, des hauts fonctionnaires de l'Etat ainsi que des dirigeants des banques commerciales.

AKM

Partie 2

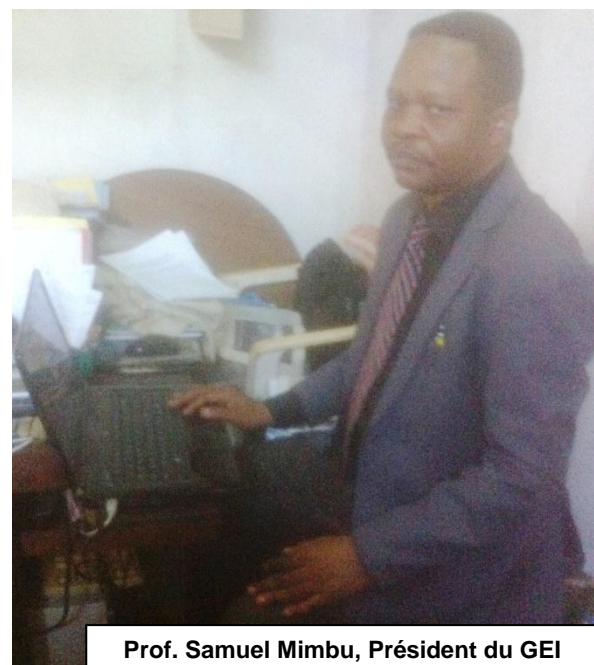
Mission et activités du GEI



Créé à Kinshasa, le 1^{er} septembre 2005, le GROUPE EXPLORATEUR INTERNATIONAL, ci-après dénommé « l'Explorateur » ou GEI en sigle, est un organisme de développement, multisectoriel dédié à la défense et à la promotion des droits de l'homme et de la liberté de la presse. Il est enregistré en RD Congo sous le n°**F92/10612** au Ministère de la Justice (voir lettre n°JUSTGS/SG/20/868/2007 du 21/08/2007).

GEI intervient au nom des victimes de violations de ces droits. Il est non confessionnel, apolitique, indépendant de tout gouvernement, de tout intérêt économique. Il fonde son action sur la déclaration universelle des Droits de l'Homme et les autres textes internationaux relatifs aux droits humains et de la liberté de l'information. Cette action vise à prévenir et à faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits.

GEI s'adresse à tout le monde, précisément aux Etats, gouvernements, organisations intergouvernementales, groupes politiques ou armés, entreprises et agents non gouvernementaux en poursuivant les objectifs suivants :



Prof. Samuel Mimbu, Président du GEI

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

- Sensibiliser les communautés locales sur la nécessité de la réduction, sinon du bannissement des frontières de l'ignorance et de l'auto prise en charge en ce siècle dominé par la mondialisation des échanges ;
- Resserrer sur le plan national ou international les liens entre les défenseurs de droits de l'homme, journalistes, explorateurs (pèlerins) ou toute personne ayant une activité permanente dans le domaine de médias, de recherche et des droits humains ;
- Veiller sur la sauvegarde des droits humains, de son environnement, le genre (gender) et du développement d'expression (la liberté de la presse) en RD Congo par le monitoring et des investigations sur terrain ainsi que l'observation du processus électoral dans son rayon d'action ;
- Attribuer par le canal des programmes nationaux de Fonds GEI des bourses, des prix et des subventions en faveur de la liberté de la presse, actions humanitaires ou caritatives, notamment pour assister les défenseurs des droits, journalistes, enfants anémiques, jeunes défavorisés vivant avec handicap, orphelins et des micros projets destinés à contribuer à l'éradication de la pauvreté et la protection de l'environnement.
- Apporter un soutien à impact rapide et pratique aux groupes (associations, organes de la presse et médias) qui participent à toute activité de nature à favoriser le respect des droits humains, environnement et le développement de la liberté d'expression et de la presse, seul ou avec d'autres bailleurs de fonds ;
- Mener des actions de protestation (par des lettres, alertes, pétitions, la diplomatie) et de lobbying auprès des responsables des violations des droits humains, environnement et des atteintes à la liberté de la presse pour faire cesser ces violations et obtenir réparation ;
- Solliciter l'asile en faveur des professionnels de la presse, activistes des droits humains, acteurs de la société civile en danger ou persécutés pour l'exercice de leur profession ou de leur action en faveur d'une conception de la démocratie. Plaider la cause des réfugiés pour leur intégration concernant leur éducation et formation.
- Assister juridiquement les activistes des droits humains, journalistes ou médias poursuivis devant les cours et tribunaux pour l'exercice de leur travail, et les victimes des viols qui manifestent le besoin.
- Soutenir les initiatives publiques ou privées, nationales ou internationales inhérentes sur la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et sur le projet d'écologie...
- Favoriser partout le développement, la coopération technique et accès à la formation professionnelle dans diverses filières du savoir pratique, sur les



Florence Mboli, Assistance administrative du GEI

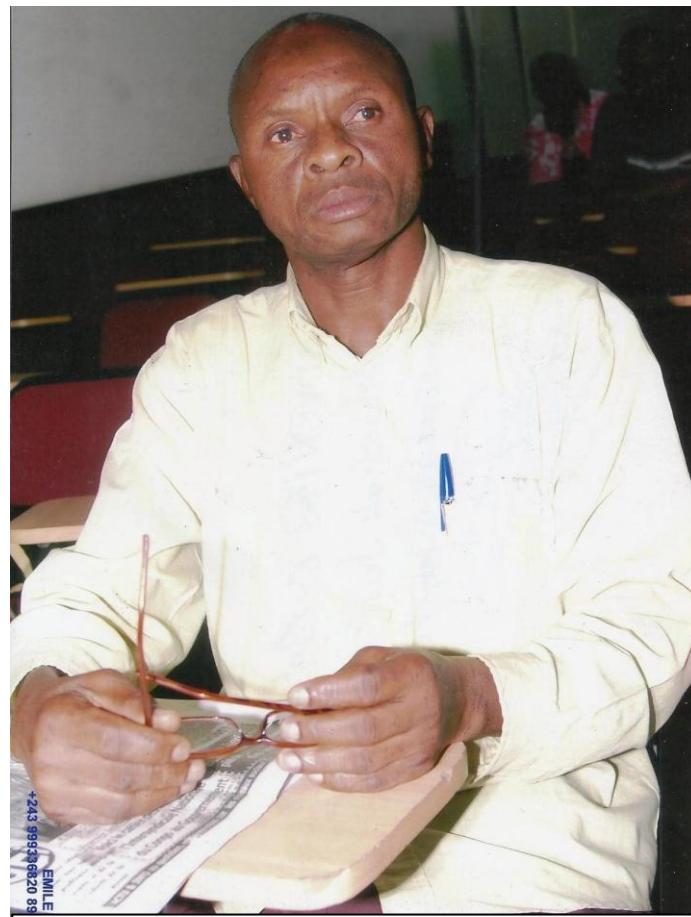
LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

- nouvelles technologies de l'information et de la communication – (NTIC), droits humains, langues et l'alphabétisation de déscolarisés ;
- Réaliser des actions ou œuvres du développement avec des missions d'intérêt général et de lutte contre l'ignorance, analphabétisme, la pauvreté surtout pour le bien être de sa population cible, seul ou avec l'appui des partenaires ;
 - Collecter, traiter et diffuser l'information de toute nature (articles de presse, émissions spécialisées à la Radiotélévision ou Média et sur Internet) au profit des publics bien ciblés.

Pour atteindre ses objectifs, GEI élabore et exécute des projets spécifiques en organisant des activités compatibles avec sa mission, notamment des ateliers, sessions de formation, des séminaires, forums de dialogue, débats et tables rondes sur des questions d'éthique et de déontologie ou de traitement de l'information, droits humains et sur la démocratie.

De plus, par la publication des publications, rapports sur des thèmes spécifiques en rapport avec l'actualité et la production des émissions audiovisuelles spécialisées au profit de toutes les tranches d'âge, généralement celles qui respectent les valeurs humaines, surtout la dignité de la femme, de la jeunesse ainsi que des personnes âgées.

GEI collabore avec divers partenaires disposant de l'expérience et ayant des activités et objectifs analogues, notamment avec les agences spécialisées dans les droits de l'Homme du système des Nations Unies.



Symphorien Katumba, journaliste, chargé de relation publique du GEI

Conclusions et recommandations

Le 1^{er} septembre 2017, le Groupe Explorateur International (GEI) venait de totalisé ses 12 ans d'existence au service des droits de l'homme et de la liberté de la presse en RD Congo.

La publication de ce rapport, le 10 décembre 2017, date où le monde entier célèbre pour cette année, la 69^{ème} anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, c'est la date choisit désormais par le GEI pour rendre public son Rapport d'activités chaque année.

Récapitulons que ce rapport est le fruit des enquêtes et des recherches rendu possible par nos vaillants correspondants et partenaires à travers la RD Congo et dans la sous-région des Grands Lacs d'Afrique.

A l'issue de ces enquêtes, GEI est en mesure de vous présenter en 2017 particulièrement en RD Congo au moins 2.931 cas graves des violations des droits de l'homme enregistrés, dont 12,79 % victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires, 8% des cas liés à l'atteinte à l'intégrité physique, 27 % cas d'arrestations arbitraires, 1% des cas inhérents à la disparition forcée, 7,85 % sur des violences sexuelles, 8,97 % cas de violations des droits de l'enfant, 8,94 % cas d'atteintes à la libertés d'expression notamment de la presse, 1,67% cas la liberté d'association/des réunions pacifiques ainsi que 24,16 % des autres atteintes aux libertés publiques, ce qui donne un total global de 100%.

Notez que le nombre des victimes n'est pas exhaustif et pourrait être plus élevé dans le mesure où GEI n'est pas en mesure de confirmer un bon nombre d'allégations qui lui été informé ou raconté suite à des obstacles et des multiples contraintes dont il a rencontré durant la période susmentionné.

De tout ce qui précède, GEI rappelle que cette situation dépravante des droits de l'homme est un sabotage pour la démocratie et viol la constitution de la RD Congo, qui, en son article 16 stipule que « *la personne humaine est sacrée, l'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger...* nul ne peut être soumis à traitement cruel, inhumain ou dégradant ».

En ses articles 25, 26, 64 la constitution Rd Congolaise autorise des réunions pacifiques et garantie la liberté de manifestation ; [voir aussi les instruments juridiques régionaux et internationaux notamment l'article 11 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples (CADHP), l'article 20 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme (DUDH) et l'article 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)].

Curieusement les principaux auteurs des violations des droits dénoncés dans ce rapport hormis les groupes armés rebelles, les forces de défense et de la sécurité, principalement des agents de la PNC, la GR, la PM, les FARDC et les agents de l'ANR sont impliqués, notamment en ce qui concerne la répression des réunions et manifestation pacifique. D'autres agents de l'Etat, principalement des autorités politico- administratives et judiciaire telles que des gouverneurs, des maires et des magistrats.

Pendant cette période préélectorale les restrictions de la liberté d'expression et les atteintes à la sécurité de ceux qui expriment des opinions critiques envers le régime en place s'amplifieront sans doute, pour éviter des atteintes graves des droits et de la liberté de la presse et favoriser la démocratie, le GEI recommande ce qui suit :

Aux autorités de la RD Congo :

- Que le Président de la République, Joseph Kabila respecte sa parole que nous avons évoqué au préambule de ce rapport, notamment en promulguant la loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme ; la loi sur l'accès à l'information et la nouvelle loi sur l'exercice de la presse en RD Congo.
- Que toutes les autorités congolaises respectent scrupuleusement les articles 16 et 64 de la constitution de la RD Congo, et évitent l'usage de la violence, la répression excessive pendant les manifestations et réunions pacifiques organisés par la population non armée.
- Qu'elles permettent à la population congolaise de s'exprimer librement notamment par les marches des organisations de la société civile, mouvements citoyens et les partis politiques, sans être inquiétés.
- Qu'elles prennent des mesures d'encadrement en faveur des forces des sécurités la PNC, les FARDC, l'ANR... par leur formation sur la nécessité du respect et de la protection des droits de l'homme.
- A la justice congolaise d'être impartiale de dire le droit conformément à leur éthique et déontologie enfin de finir avec la culture de l'impunité et de la corruption en RD Congo.

Aux partis politiques :

- Que les chefs et leaders politiques forment leurs militants sur les notions du patriotisme et le respect des droits de l'homme ainsi que sur la démocratie.

Aux FARDC et la PNC :

- D'être au service de la population et non les ennemis de la population, une armée ne tue pas ses citoyens ;
- De ne pas exécuter des ordres mal données contraire au respect des droits de l'homme ;
- De protéger la population civile pendant les troubles politiques.

A la communauté internationale :

- Que l'ONU aide les autorités congolaises de mettre fin à l'impunité et de traduire en justice nationale/internationale les auteurs de violations dénoncées dans ce rapport.
- Devenir en aide aux institutions congolaises notamment les organisations de la société civile pour leur efficacité d'action sur terrain pour la consolidation de la démocratie.
- De soutenir le processus électoral en RD Congo jusqu'à l'organisation effective des élections libres, transparentes et démocratiques.
- D'initier les enquêtes indépendantes pour élucider la vérité sur les cas des doubles assassinats évoqués dans ce rapport et que les auteurs des crimes soient punis, enfin que la justice soit rendue au nom des victimes.

Aux bailleurs des fonds

- De soutenir l'action du Groupe Explorateur International (GEI) en RD Congo ainsi que dans la sous-région des Grands Lacs d'Afrique.
- D'appuyer les entreprises des médias congolais notamment les organes de la presse indépendante dans leur mission de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme.

Publié à Kinshasa, le 10 décembre 2017

Remerciements

Ce rapport public du **Groupe Explorateur International** pour *la défense des droits et de la liberté de la presse* est rendu possible, par le réseau de ses membres, correspondants et partenaires qui surveillent la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en RD Congo ainsi que dans la sous-région des Grands Lacs d'Afrique.

Au cours du quinquennat dernier, GEI a bénéficié de leur appui et soutien qui lui ont permis d'accomplir sa mission et d'atteindre ses objectifs. Que les uns et les autres trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

Table des matières

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO :	3
"QUE JUSTICE SOIT FAITE !"	3
SOMMAIRE	6
RDC : LE REVE D'UN ETAT DES DROITS	7
LES CAUSES DE LA CRISE	7
LA DEMOCRATIE SUR FOND DE LA DICTATURE	8
L'ESPRIT FRAPPE !.....	9
INTOLERANCE POLITIQUE	10
EVENEMENTS MARQUANTS	14
KINSHASA EN EMOI !.....	16
50 ANS DE L'INDEPENDANCE	16
LA JUSTICE RECLAMEE !	17
LES PRISONS TRANSFORMEES EN MOUROIRS	21
L'OPERATION « LIKOFI » (COUP DE POING).....	22
LES REPRESSIONS VIOLENTES ET RECURRENTES DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES.....	23
DES DIALOGUES A LA SIGNATURE DES ACCORDS DU 18 OCTOBRE ET DU 31 DECEMBRE.....	24
L'ASSASSINAT DE DEUX EXPERTS DE NATIONS-UNIES.....	26
UN ASSASSINAT BARBARE DE L'ADMINISTRATRICE DU PLUS GRAND MARCHE DE LA RD CONGO.....	27
UN REGLEMENT DE COMPTE ?	28
LES ENLEVEMENTS ET LES TRACASSERIES	28
UNE FILLETTE ARRETEE LORS D'UNE MANIFESTATION DEVIENT UNE ICONE	29
LA POLICE EVOQUE DES MINEURS « UTILISES ».....	29
DES REACTIONS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.....	30
LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES : LA CENCO PRESENTE UN BILAN D'"AU MOINS" 56 MORTS.....	30
DES NOUVELLES MANIFESTATIONS LE 28, 30 NOVEMBRE 2017	31
LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE INQUIETE	31
45 MILLIONS D'ESCLAVES MODERNES DANS LE MONDE	32
COUP D'ŒIL SUR LA SOUS-REGION DES GRANDS LACS D'AFRIQUE	34
BURUNDI :	35
COMMENT RENDRE JUSTICE LORSQUE L'ÉTAT EST L'INSTIGATEUR DES CRIMES ?	35
EXIGENCE DE JUSTICE.....	35
DOCTRINE PERMISSIVE DE L'IMPUNITE.....	36
CENTRAFRICAINE(RCA) :	36
<i>Violations commises par des soldats de maintien de la paix</i>	36
<i>La Minusca prise pour cible par des manifestants après un accident de la route</i>	37
<i>La Minusca cristallise les tensions</i>	37
REPUBLIQUE DU CONGO :	37
<i>L'intolérance politique et l'impunité !</i>	37
<i>Vers une décrispation dans le Pool ?</i>	38
<i>L'heure est à la décrispation, selon le gouvernement</i>	38
<i>L'opposition affirme n'avoir pas été consultée</i>	38
<i>Quelles pistes de sortie de crise dans le Pool ?</i>	39
KENYA : REELECTION D'UHURU KENYATTA.....	40

LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO : " QUE JUSTICE SOIT FAITE !"

RWANDA : DETENTIONS ARBITRAIRES ET MAUVAIS TRAITEMENTS.....	40
<i>Le droit à l'expression de l'opposante Victoire Ingabire a été violé</i>	41
RAPPORT 2017 - ANALYSE ET OBSERVATIONS.....	43
TABLEAU1 : SYNTHESE DE LA SITUATION EN 2017	44
TABLEAU 2 : TABLEAU COMPARATIF RAPPORTS 2009 ET 2017	45
<i>Observations</i>	45
PARTIE 1.....	48
LES CRIMES DE SANG EN R.D. CONGO :.....	48
" QUE JUSTICE SOIT FAITE !".....	48
EXECUTIONS SOMMAIRE ET EXTRAJUDICIAIRES	49
ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....	51
VIOLENCES SEXUELLES.....	52
VIOLATION DES DROITS DE L'ENFANT.....	52
SITUATION HUMANITAIRE	55
LIBERTE DE LA PRESSE.....	55
AUTRES ATTEINTES AUX LIBERTES PUBLIQUES.....	57
PROCESSUS ELECTORAL.....	58
TABLEAUX SYNTHESES DES VIOLATIONS DES DROITS EN RD CONGO.....	60
TABLEAU 1 : RAPPORT 2017 : SYNTHESE PAR PROVINCE	60
TABLEAU 2 : SYNTHESE DE LA SITUATION PAR ANNEE (2017 – 2010)	61
TABLEAU 3 : EVOLUTION DE 2005 A 2017	62
PARTIE 2.....	65
MISSION ET ACTIVITES DU GEI.....	65
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	68
AUX AUTORITES DE LA RD CONGO :.....	69
AUX PARTIS POLITIQUES :	69
AUX FARDC ET LA PNC :	69
A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE :.....	69
AUX BAILLEURS DES FONDS	69
REMERCIEMENTS.....	70
TABLE DES MATIERES	71
ACRONYMES	73

ACRONYMES

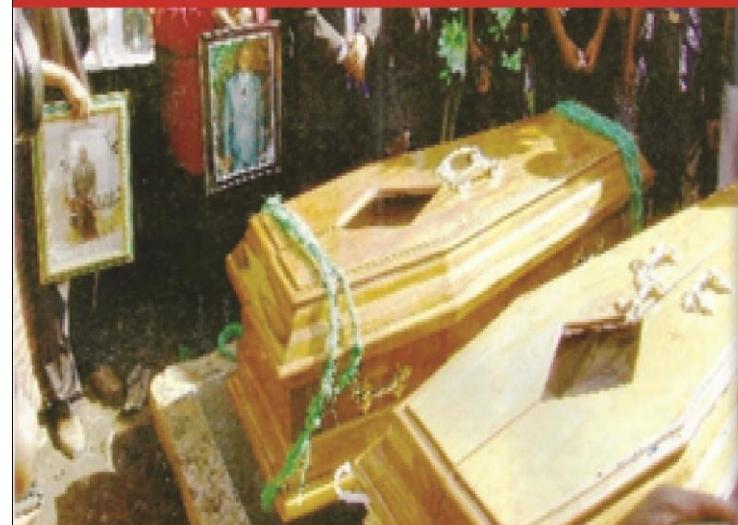
ADF	Forces démocrates alliées
AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la Libération
ANM	Les Amis de Nelson Mandela
ANR	Agence Nationale de renseignements
BCNUDH	Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'homme
CADHP	Charte africain des droits de l'homme et des peuples
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CK TV	Canal Kin Télévision
CNDP	Conseil National pour la défense du peuple (?)
CPI	Cour pénale internationale
CSAC	Conseil Supérieur de l'audiovisuel et de la communication
DDH	Défenseurs des droits de l'Homme
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
ECIDé	Eveil citoyen pour le Développement
FARDC	Forces des Armés de la République Démocratique du Congo
FDLR	Forces démocratiques pour la libération du Rwanda
FIDH	Fédération Internationale des Droits de l'Homme
FRPI	Force des résistances patriotique de l'Iyuri
FPR	Front patriotique rwandais
GR	Garde républicaine
GEI	Groupe Explorateur International
HCDH	Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HGRK	Hôpital Général de référence de Kinshasa
HRW	Human Rights Watch
LUCHA	Lutte pour le changement
M23	Mouvement du 23 mars
MONUC	Mission de l'Organisation des nations Unies au Congo
MONUSCO	Mission de l'ONU pour la stabilisation de la RD Congo
NTIC	Nouvelles Technologies d'informations et de la communication
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations-Unies
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGD	Organisation non gouvernementale de développement
ONGDH	Organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme
PGR	Procureur Général de la République
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PNC	Police Nationale Congolaise
PM	Police militaire
RCD	Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RDC	République Démocratique du Congo
RTCE	Radio télévision Catholique Elikya
RO	Radio Okapi
SCODE	Solidarité Congolaise pour le Développement
SONAS	Société Nationale d'Assurances
UNC	Union pour la Nation Congolaise
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'Enfance
VSV	La Voix de sans voix
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome D'immunodéficience Acquise

Ce rapport ne peut être vendu. Sa publication s'inscrit dans le cadre de la promotion et la protection des droits et de la liberté de la presse.

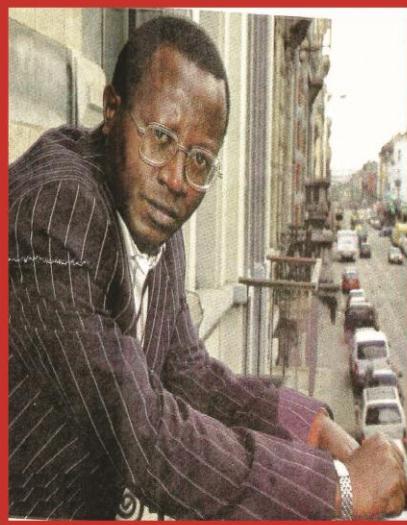
Pour soutenir notre action, rendez-vous sur : www.gei-cd.org/Faire un don

*Pour recevoir nos Newsletter :
Inscrivez-vous en ligne sur
www.gei-cd.org | Newsletter
ou envoyer un mail avec vos coordonnées à :
info@gei-cd.org*

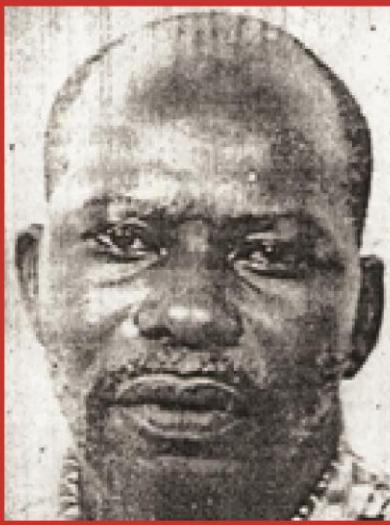
Rejoignez-nous sur : www.facebook.com/geirdc



Cercueils Couple Franck Ngyke



Floribert Chebeya et son chauffeur Fidèle Bazana



Michel J. Sharp

Zaida Catalan



Chantal Mboyo